_____ Rapport de recherche ____

Liberté illégale : profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui manquent aux conditions de leur mise en liberté

This report is also available in English. Should a copy be required, it can be obtained from the Research Branch, Correctional Service of Canada, 340 Laurier Ave. West, Ottawa, Ontario K1A 0P9.

Le présent rapport est également offert en anglais. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, veuillez vous adresser à la Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2014 N^{o} R-271

Liberté illégale :
profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui manquent aux conditions de leur mise en liberté

Laura Dunbar

et

Leslie Helmus

Service correctionnel du Canada

Janvier 2014

Remerciements

Nous tenons à remercier Collette Cousineau qui nous a fourni les données nécessaire à cette recherche, Jennie Mae Thompson et Geoff Barnum pour leur aide dans les analyses statistiques ainsi que Renée Gobeil, Sara Johnson et Brian Grant de leur expertise et commentaires réfléchis sur les versions précédentes du présent rapport.

Résumé

Mots clés: *illégalement en liberté, liberté sous condition, caractéristiques, profil, révocation*

La mise en liberté sous condition est une stratégie rentable de gestion des délinquants qui soutient efficacement la réinsertion sociale des délinquants. Malgré ces avantages, des préoccupations ont été soulevées au sujet de la transition des délinquants, particulièrement en ce qui concerne les délinquants qui se retrouvent en liberté illégale alors qu'ils sont sous surveillance dans la collectivité. Comme il n'existe aucune étude traitant de cette population, nous avons cherché, dans la présente étude, à cerner les facteurs associés à la liberté illégale.

L'étude porte sur 18 321 délinquants sous responsabilité fédérale libérés sous condition entre avril 2006 et mars 2009 et suit ces délinquants dans la collectivité jusqu'en mars 2010. En tout, 3 990 délinquants (21,8 %) se sont retrouvés en liberté illégale. Les caractéristiques liées à l'admission, au profil en établissement, à la mise en liberté et à la réincarcération des délinquants illégalement en liberté ont été comparées avec celles des délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté. Les analyses ont été réalisées séparément pour les délinquants non autochtones (n = 14 995), les délinquants autochtones (n = 3 326) et les délinquantes (n = 1 091).

Les hommes et les femmes affichaient des taux de liberté illégale similaires, mais un plus fort pourcentage de délinquants autochtones ont été illégalement en liberté comparativement aux délinquants non autochtones (tant chez les hommes que chez les femmes). En règle générale, les délinquants qui se sont retrouvés illégalement en liberté ont eu tendance à le faire peu après leur mise en liberté : un peu plus de la moitié au cours des deux premiers mois, la moitié d'entre eux ayant été réincarcérés dans la première semaine de leur liberté illégale. Environ 80 % des délinquants illégalement en liberté ont vu leur liberté révoquée : sans infraction, dans environ les deux tiers des cas, ou à la suite d'une infraction, dans 16 % des cas.

Comparativement aux délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté, les délinquants illégalement en liberté étaient plus jeunes et avaient de plus lourds antécédents criminels (âge adulte et adolescence). Dans l'ensemble, ils étaient plus susceptibles d'être évalués comme étant à risque élevé et comme ayant des besoins importants, un faible degré de motivation et un faible potentiel de réinsertion sociale (sauf dans le cas des délinquantes, dont le degré de motivation n'était pas lié à leur liberté illégale).

Pendant leur période d'incarcération, les délinquants illégalement en liberté étaient plus susceptibles de s'être inscrits à des programmes correctionnels. Toutefois, dans le cas des hommes, ceux qui étaient illégalement en liberté étaient moins susceptibles d'avoir terminé les programmes auxquels ils s'étaient inscrits. De plus, ils faisaient plus souvent l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires. Enfin, ces délinquants étaient moins susceptibles d'avoir été surveillés pendant leur liberté discrétionnaire et plus susceptibles d'être soumis à l'assignation à résidence au moment de leur mise en liberté (contrairement aux délinquantes qui, elles, ne présentent aucune différence relativement à la condition d'assignation à résidence).

La plupart des prédicteurs de la liberté illégale étaient semblables pour les délinquants non autochtones, les délinquants autochtones et les femmes. Le nombre de facteurs de risque dynamiques permettant de prédire ce comportement (p. ex. le niveau de scolarité, l'emploi, la toxicomanie, les fréquentations) indique qu'il faudrait mettre l'accent sur les interventions correctionnelles en établissement et dans la collectivité pour parvenir à en réduire la fréquence. Étant donné que les deux premiers mois dans la collectivité semblent constituer une période critique, la rapidité des interventions pourrait avoir une incidence positive sur les résultats.

Table des matières

Remerciements ii
Résumé iii
Table des matières v
Liste des tableaux vi
Liste des figures vii
Introduction 1
Les recherches antérieures 2
La présente étude 4
Méthode 6
Participants 6
Données 6
Approche analytique 7
Résultats 9
Caractéristiques des délinquants « illégalement en liberté » 9
Prédicteurs de la liberté illégale 13
Modèles de régression multiple prédisant la liberté illégale 34
Analyse 44
Facteurs de risque associés à la liberté illégale 45
Répercussions de l'évaluation et du traitement 48
Limites 48
Conclusions 49
Bibliographie 51

Liste des tableaux

Tableau 1 9
Taux de liberté illégale selon le sexe et l'origine ethnique 9
Tableau 2 12
Temps écoulé avant la liberté illégale en fonction de l'imposition ou non d'une condition d'assignation à résidence 12
Tableau 3 14
Taux de révocation chez les délinquants illégalement en liberté 14
Tableau 4 15
Pourcentage de délinquants illégalement en liberté selon l'origine ethnoculturelle 15
Tableau 5 15
État matrimonial : pourcentage de célibataires illégalement en liberté 15
Tableau 6 17
Niveau de scolarité et la liberté illégale 17
Tableau 7 18
Antécédents d'emploi et la liberté illégale 18
Tableau 8 19
Antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie et la liberté illégale 19
Tableau 9 22
Types d'infractions au moment de l'admission et la liberté illégale 22
Tableau 10 23
Nombre moyen d'infractions au moment de l'admission et la liberté illégale 23
Tableau 11 24
Condamnations antérieures et la liberté illégale 24
Tableau 12 27
Taux d'inscription et de réussite aux programmes correctionnels en établissement, et la liberté illégale 27
Tableau 13 28
Domaines de besoins et la liberté illégale 28
Tableau 14 29
Accusations d'infractions disciplinaires et la liberté illégale 29
Tableau 15 30
Type de mise en liberté et la liberté illégale 30
Tableau 16 32
Antécédents d'évasions et d'échecs de la libération conditionnelle, et la liberté illégale 32

Tableau 17 33
Facteurs de risque statiques et dynamiques et la liberté illégale 33
Tableau 18 34
Potentiel de réinsertion sociale, niveau de motivation et la liberté illégale 34
Tableau 19 38
Modèle de régression logistique touchant la liberté illégale : délinquants non autochtones 38
Tableau 20 40
Modèle de régression logistique touchant la liberté illégale : délinquants autochtones 40
Tableau 21 41
Modèle de régression logistique touchant la liberté illégaleé : délinquantes 41
Tableau 22 43
Comparaison des modèles de régression logistique 43

Liste des figures

Figure 1. Temps écoulé avant la liberté illégale 10

Introduction

Les systèmes correctionnels sont chargés de surveiller une population diversifiée de délinquants, tant ceux qui sont incarcérés dans des pénitenciers fédéraux que ceux qui purgent une partie de leur peine dans la collectivité. Au Canada, les tendances en matière de mise en liberté sous condition révèlent que la libération discrétionnaire et la libération d'office sont des stratégies importantes de gestion de la population de délinquants sous responsabilité fédérale et peuvent également comporter des avantages pour une organisation correctionnelle.

Chaque année, au Canada, environ 40 % des délinquants sous responsabilité fédérale se trouvent sous surveillance dans la collectivité, ce qui a une incidence sur les coûts opérationnels de même que sur la réinsertion sociale des délinquants. D'abord, l'incarcération est une option coûteuse comparativement à la surveillance dans la collectivité : l'incarcération d'un délinquant coûte environ quatre fois plus cher par année (109 699 $) que sa surveillance dans la collectivité (29 476 $; Sécurité publique Canada, 2010). L'augmentation de la période de surveillance dans la collectivité peut se traduire par de grandes économies de coûts pour une administration. Ensuite, la mise en liberté sous condition peut servir à favoriser la réinsertion sociale des délinquants et à assurer la protection du public. Pratiquement tous les délinquants purgent une partie de leur peine dans la collectivité, qu'il s'agisse de la semi-liberté, de la libération conditionnelle totale, de la libération d'office ou d'une ordonnance de surveillance de longue durée. Chacune de ces options est une occasion de favoriser la transition en toute sécurité des délinquants, car la mise en liberté sous condition repose sur la théorie selon laquelle la liberté graduelle des délinquants permet d'accroître la sécurité des collectivités. Lorsqu'ils sont sous surveillance dans la collectivité, les délinquants sont en mesure de se réadapter à la vie en société tout en ayant accès à des programmes et à des ressources favorisant leur réinsertion sociale (Motiuk, 1998).

Malgré les avantages que présente la mise en liberté sous condition comme stratégie de gestion des délinquants, des préoccupations ont été soulevées relativement à la transition des délinquants, plus particulièrement en ce qui a trait aux délinquants qui prennent le large pendant qu'ils purgent leur peine dans la collectivité. À titre d'exemple, 30 % des libérations d'office se terminent par un manquement aux conditions, ce qui comprend un petit pourcentage de

délinquants qui sont résolus à s'échapper (Sécurité publique Canada, 2010). En 2008-2009, les accusations relatives à l'administration de la justice (infractions associées à la procédure telles que le défaut de comparaître, le défaut de se conformer à une ordonnance de la cour, le manquement aux conditions de la probation et la liberté illégale) représentaient plus du cinquième de toutes les accusations portées devant les tribunaux. Au cours de cette période, les accusations liées à la liberté illégale (2 524) représentaient 0,6 % de toutes les accusations portées en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales (Sécurité publique Canada, 2010). En outre, en 2007, le Service correctionnel du Canada (le SCC ou le Service) a publié le document intitulé *Feuille de route pour une sécurité publique accrue*, rapport du Comité d'examen du Service correctionnel du Canada, lequel mettait l'accent sur diverses priorités, dont l'importance de réduire le nombre de délinquants « illégalement en liberté » afin d'accroître la sécurité publique. Il est nécessaire d'examiner la prévalence des caractéristiques de ce groupe et de les comprendre si l'on veut que le SCC soit plus en mesure d'élaborer des interventions sous forme de programmes visant à réduire le risque que des délinquants s'enfuient alors qu'ils sont en liberté sous condition dans la collectivité.

Les recherches antérieures

Malgré l'importance de comprendre ce qui amène les délinquants à prendre le large pendant qu'ils sont en liberté sous condition, les recherches dans ce domaine se font rares. Des recherches connexes ont été menées sur des facteurs associés à l'évasion de détenus d'établissements correctionnels (Culp, 2005; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991; Wharry, 1972), ainsi qu'aux détenus qui quittent un établissement à sécurité minimale sans permission (Basu, 1983; Johnston et Motiuk, 1992a, 1992b; Murphy, 1984). De plus, quelques études se sont penchées sur les cas de délinquants qui s'échappent alors qu'ils sont en liberté dans la collectivité (Chard-Wierschem, 1994; Wojtowicz et Liu, 2006), mais aucune étude canadienne n'a encore été menée à ce sujet. La présente étude cherche donc à combler cette lacune ainsi qu'à cerner les facteurs qui sous-tendent ce comportement.

Puisqu'il n'y a que très peu de recherches sur les délinquants qui optent pour la liberté illégale alors qu'ils sont libérés sous condition, nous avons d'abord, comme point de départ, examiné les facteurs dont fait état la documentation sur les évasions de détenus et les fuites en douce de détenus d'établissements à sécurité minimale. Nous avons accordé une attention toute

particulière aux facteurs ayant une incidence sur les fuites en douce, car c'est ce qui ressemble le plus à la situation des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité. Les établissements à sécurité minimale mènent leurs activités dans un environnement ouvert offrant des programmes et des services en établissement et dans la collectivité. De surcroît, ces établissements sont souvent dépourvus de sécurité périmétrique, puisque les détenus qui s'y trouvent risquent peu de s'évader. En règle générale, ces détenus sont sur le point d'être libérés sous condition ou, dans certaines administrations américaines, bénéficient déjà d'une forme de mise en liberté sous condition. Ce type d'évasion s'applique également aux cas de détenus qui ne retournent pas à l'établissement, par exemple, dans le cadre d'un programme de travail communautaire (Sturrock, Porporino et Johnston, 1991).

Pour ce qui est des caractéristiques des détenus qui s'évadent d'un établissement correctionnel, des recherches ont révélé que des facteurs statiques, y compris variables démographiques, des variables relatives au mode de vie et des variables liées aux infractions, constituent de bons prédicteurs du comportement associé aux évasions (Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991; voir aussi Cowles, 1981, et Stone, 1975). Les facteurs dynamiques s'avèrent également utiles, car ils peuvent changer et peuvent servir à cerner les situations qui se prêtent à des interventions qui pourraient empêcher les délinquants de s'échapper pendant leur mise en liberté dans la collectivité (Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991).

En ce qui a trait aux variables démographiques et aux variables relatives au mode de vie, des recherches empiriques ont révélé que les détenus qui s'évadaient étaient généralement des hommes (Chard-Wierschem, 1994) de race blanche (Cowles, 1981; Haisted, 1985; Johnston et Motiuk, 1992a; Murphy, 1984; Stone, 1975) âgés de moins de 30 ans (Chard-Wierschem, 1994; Culp, 2005; Johnston et Motiuk, 1992a, 1992b; Stone, 1975; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991) sans emploi au moment où ils ont commis leur crime ou ayant des antécédents d'emploi instables (Johnston et Motiuk, 1992a; Murphy, 1984; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991) et ayant des antécédents de consommation excessive d'alcool ou de drogues (Chard-Wierschem, 1994; Johnston et Motiuk, 1992a; Sturrock, 1993). Des résultats contradictoires ont été observés quant à l'état matrimonial (Chard-Wierschem, 1994; Johnston et Motiuk, 1992a, 1992b; Sturrock, 1993) et au niveau de scolarité (Basu, 1983; Chard-Wierschem, 1994; Johnston et Motiuk, 1992a; Morgan, 1967) au moment de l'arrestation.

Pour ce qui est des caractéristiques relatives aux infractions, les délinquants illégalement

en liberté avaient tendance à purger une peine pour une infraction contre les biens, plutôt qu'une infraction contre la personne (Culp, 2005; Johnston et Motiuk 1992a, 1992b; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991). Leur peine était relativement plus longue (Stone, 1975; Sturrock, 1993), et ils avaient de lourds antécédents criminels à l'adolescence et à l'âge adulte, y compris des arrestations, des accusations et des condamnations antérieures (Johnston et Motiuk 1992a, 1992b; Stone, 1975; Sturrock, 1993).

En examinant leur profil en établissement, on constate que les délinquants qui s'évadaient d'un établissement ne participaient généralement pas aux programmes offerts ou les considéraient comme inadéquats (Sturrock, Porporino et Johnston, 1991) et comptaient un plus grand nombre d'incidents d'inconduite en établissement (Johnston et Motiuk 1992a, 1992b; Sturrock, 1993). De même, ils avaient tendance à avoir de plus lourds antécédents de violation/ révocation de leur libération conditionnelle (Sturrock, 1993) ainsi que d'évasion (Johnston et Motiuk 1992a, 1992b; Stone, 1975; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino et Johnston, 1991). L'évasion d'un établissement correctionnel semble être un comportement complexe ayant une multitude de prédicteurs. Une recherche à cet égard pourrait fournir des renseignements qui aideraient à repérer les délinquants les plus susceptibles de prendre la clé des champs une fois en liberté sous condition et permettrait de classer par ordre de priorité les ressources nécessaires à la gestion du risque de liberté illégale.

La présente étude

Dans ce contexte, la présente étude avait pour objectif d'élaborer un profil des délinquants sous responsabilité fédérale qui s'esquivent pendant qu'ils sont en liberté sous condition (semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office ou ordonnance de surveillance de longue durée[1]). En se fondant sur les recherches déjà menées au sujet des détenus évadés ou illégalement en liberté d'un établissement, ce profil visait à mettre l'accent sur les données démographiques, les données touchant le mode de vie et les infractions, la participation aux programmes en établissement, l'adaptation au milieu carcéral, les libérations conditionnelles antérieures et l'échec de ces dernières, ainsi que les antécédents d'évasion. Les caractéristiques

[1] Une ordonnance de surveillance de longue durée est prononcée par le tribunal, et le délinquant y est assujetti après avoir purgé une peine d'une durée déterminée. Ainsi, les délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée ne sont pas véritablement en liberté sous condition, mais ils sont toutefois sous surveillance dans la collectivité et peuvent se retrouver illégalement en liberté. Ils ont par conséquent été inclus dans la présente étude au même titre que les délinquants en liberté sous condition.

des délinquants illégalement en liberté ont été comparées avec celles d'autres délinquants en liberté sous condition. Les caractéristiques qui ont permis de prédire de manière significative que le délinquant serait un jour illégalement en liberté ont par la suite été entrées dans un modèle de régression logistique afin de mettre en lumière les principaux facteurs de risque associés à la liberté illégale (c.-à-d. ceux qui venaient ajouter des renseignements supplémentaires aux autres facteurs de risque déjà pris en considération). Ces analyses ont également été menées auprès d'un sous-groupe de délinquants à risque élevé. En outre, l'étude examine le comportement associé à la liberté illégale et recourt aux analyses de survie pour déterminer la période qui s'écoule avant la liberté illégale, ainsi que la révocation de la mise en liberté, avec ou sans infraction. Pour les besoins de la présente étude, les données ont été analysées séparément pour trois groupes : les délinquants non autochtones, les délinquants autochtones et les délinquantes.

Méthode

Participants

L'échantillon utilisé pour la présente étude était constitué de tous les délinquants qui ont été libérés d'un établissement du SCC et ont bénéficié d'une semi-liberté, d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office ou ont été assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée au cours de la période allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2009. Pour ceux qui ont été mis en liberté à plusieurs reprises dans le cadre d'une même peine, c'est la première mise en liberté au cours de la période visée par l'étude qui a été retenue. S'ils avaient été mis en liberté avant le 1er avril 2006, c'est la première mise en liberté suivant le début de la période visée par l'étude qui a été prise en compte. Nous avions accès aux données concernant 18 438 délinquants. Le nombre considérable de délinquants autochtones au sein de la population correctionnelle a permis de subdiviser l'échantillon et ainsi séparer les délinquants autochtones des autres délinquants, comme l'ont fait d'autres études (Johnston et Motiuk, 1992a; 1992b). De plus, le groupe des délinquantes a lui aussi été séparé pour former un groupe distinct. Les délinquants n'ayant fourni aucun renseignement sur leur origine ethnique (n = 117, < 1 %) ont été omis; la cohorte définitive de l'étude était donc formée de 18 321 délinquants, soit 14 211 délinquants non autochtones (77,6 %), 3 019 délinquants autochtones 6,5 %) et 1 091 délinquantes (6 %).

Données

Toutes les données que nous avons utilisées ont été extraites de la base de données automatisée du SCC, soit le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). Des données sur plusieurs variables démographiques et variables relatives au mode de vie ont été recueillies, notamment le sexe, le groupe ethnoculturel, l'âge au moment de la mise en liberté, l'état matrimonial, les antécédents d'emploi et les antécédents de consommation d'alcool et de drogues. Nous avons également recueilli des renseignements sur la durée de la peine en cours et le type d'infractions à l'origine de cette peine (infraction avec violence, infraction contre les biens, infraction en matière de drogue, évasion ou liberté illégale, ou autres infractions sans violence), et sur les antécédents criminels. Nous avons aussi obtenu des données sur le nombre et le type de programmes correctionnels auxquels les délinquants ont participé en établissement

(inscription et achèvement). Les programmes suivants sont des programmes correctionnels reconnus à l'échelle nationale offerts aux délinquants : programme de prévention de la violence, programme à l'intention des délinquants sexuels, programme de lutte contre la toxicomanie, programme de lutte contre la violence familiale et programme d'acquisition de compétences psychosociales. De surcroît, des données ont été recueillies sur les condamnations à la suite d'infractions disciplinaires mineures et graves en établissement. Nous avons obtenu des données sur le type de mise en liberté accordée aux délinquants (semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office ou surveillance de longue durée) ainsi que sur la condition d'assignation à résidence accompagnant leur mise en liberté, le cas échéant. Des renseignements ont également été recueillis sur le déroulement des libertés conditionnelles précédentes ainsi que sur les antécédents d'évasion (à l'adolescence et à l'âge adulte, et antécédents en matière d'infractions liées à des évasions et à la liberté illégale). Plusieurs évaluations réalisées avant la mise en liberté ont aussi été examinées (niveau de risque, niveau des besoins, potentiel de réinsertion sociale et niveau de motivation).

Résultats postlibératoires

Les délinquants ont été suivis jusqu'au 31 mars 2010, afin de s'assurer qu'ils avaient tous bénéficié d'un suivi postlibératoire d'au moins un an. Des données ont été recueillies sur la liberté illégale, à savoir si les délinquants se sont trouvés illégalement en liberté pendant cette période, ainsi que sur la révocation de leur mise en liberté, le cas échéant. Les révocations ont été codées, selon qu'elles survenaient avec ou sans nouvelle infraction (oui/non). Le terme « illégalement en liberté » s'entendait de la délivrance d'un mandat de suspension au cours de la période de surveillance au délinquant illégalement en liberté. Cette définition peut mener à une surestimation du nombre de cas de liberté illégale. Si le mandat de suspension a été annulé ou retiré, le délinquant est quand même considéré comme illégalement en liberté pour les besoins de notre étude, bien que certains de ces mandats de suspension puissent avoir été annulés à la suite d'une explication raisonnable de l'absence du délinquant.

Approche analytique

D'abord, nous avons examiné les caractéristiques descriptives des cas de liberté illégale. Des analyses de survie ont été employées pour déterminer la rapidité avec laquelle les délinquants se trouvent illégalement en liberté après leur mise en liberté et le taux de liberté

illégale touchant ces délinquants. La date à laquelle il a été établi que les délinquants étaient illégalement en liberté a été utilisée pour déterminer la durée de la période précédant l'échec. Nous avons également examiné le taux de révocation de la mise en liberté de ces délinquants et la rapidité avec laquelle leur mise en liberté a été révoquée (révocation pour infraction ou révocation sans infraction). Pour les besoins de ces analyses, les résultats ont fait l'objet d'un suivi d'une année suivant la mise en liberté. Nous avons ensuite examiné les facteurs de risque liés à la liberté illégale. Plus particulièrement, les caractéristiques des délinquants qui se sont mis illégalement en liberté ont été comparées à celles des autres libérés sous condition au moyen d'analyses du khi-carré pour les facteurs de risque catégoriques et du test *U* de Mann-Whitney pour les prédicteurs continus (ce test a été choisi puisque les variables continues étaient faussées, ce qui va à l'encontre de l'hypothèse d'une distribution normale nécessaire au test *t*). Pour les tests du khi-carré et la statistique *U*, l'interprétation est fondée sur la probabilité associée à la statistique, car les valeurs réelles du khi-carré et de la statistique *U* sont fortement influencées par la taille totale de l'échantillon (c.-à-d. que des échantillons plus grands produisent des statistiques de test plus nombreuses) et, par conséquent, ne sont pas interprétables. Enfin, les prédicteurs significatifs de la liberté illégale ont été inclus dans les analyses de régression logistique afin de déterminer les principaux prédicteurs (c.-à-d. ceux qui viennent ajouter des renseignements uniques aux autres).

Résultats

Des 18 321 délinquants qui ont obtenu une mise en liberté sous condition (semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office ou ordonnance de surveillance de longue durée), 21,8 % ont été désignés comme étant illégalement en liberté à un moment donné pendant la période de suivi. Le tableau 1 présente les taux de liberté illégale en fonction du sexe et de l'origine ethnique. Les hommes et les femmes présentaient des taux de liberté illégale semblables (environ 22 %; χ^2 [1] = 0,1, p = 0,797). Toutefois, au sein de chaque groupe, les délinquants autochtones présentaient des taux beaucoup plus élevés. Le taux de liberté illégale relevé chez les délinquants autochtones (34,1 %) était plus élevé, et cela de façon significative, que celui relevé chez les délinquants non autochtones (19,1 %; χ^2 [1] = 324,9, p < 0,001). Dans le même ordre d'idées, le taux de liberté illégale observé chez les délinquantes autochtones (37,5 %) était significativement plus élevé que celui observé chez les délinquantes non autochtones (16,4 %; χ^2 [1] = 58,6, p < 0,001). En raison du faible nombre de délinquantes autochtones et non autochtones, ces groupes seront combinés pour les autres analyses.

Tableau 1

Taux de liberté illégale selon le sexe et l'origine ethnique

Groupe	Total (*n*)	Illégalement en liberté, % (*n*)
Hommes	17 230	21,8 (3 749)
Non-Autochtones	14 211	19,1 (2 721)
Autochtones	3 019	34,1 (1 028)
Femmes	1 091	22,1 (241)
Non-Autochtones	784	16,1 (126)
Autochtones	307	37,5 (115)
Total	18 321	21,8 (3 990)

Caractéristiques des délinquants « illégalement en liberté »

La courbe de survie présentée à la figure 1 montre que bon nombre des délinquants illégalement en liberté au cours de la première année suivant leur mise en liberté se sont retrouvés dans cette situation très rapidement après leur libération. Étant donné que les courbes

étaient très semblables pour les hommes et les femmes et les différentes origines ethniques, elles ont été regroupées. Pour les trois groupes (hommes non autochtones, hommes autochtones et délinquantes), un tiers des délinquants illégalement en liberté se sont retrouvés dans cette situation au cours des trois premières semaines, et 50 % au cours des sept premières semaines et demie[2]. Chez les délinquants non autochtones, la période moyenne écoulée entre le moment de la mise en liberté et celui de la liberté illégale était tout juste d'un peu plus de 14 semaines (*moyenne* = 100 jours, *écart-type* = 137 jours, *médiane* = 52 jours). Cette période était semblable chez les délinquants autochtones (*moyenne* = 99 jours, *écart-type* = 148 jours, *médiane* = 51 jours) et chez les délinquantes (*moyenne* = 98 jours, *écart-type* = 126 jours, *médiane* = 52 jours).

Figure 1. Temps écoulé avant la liberté illégale

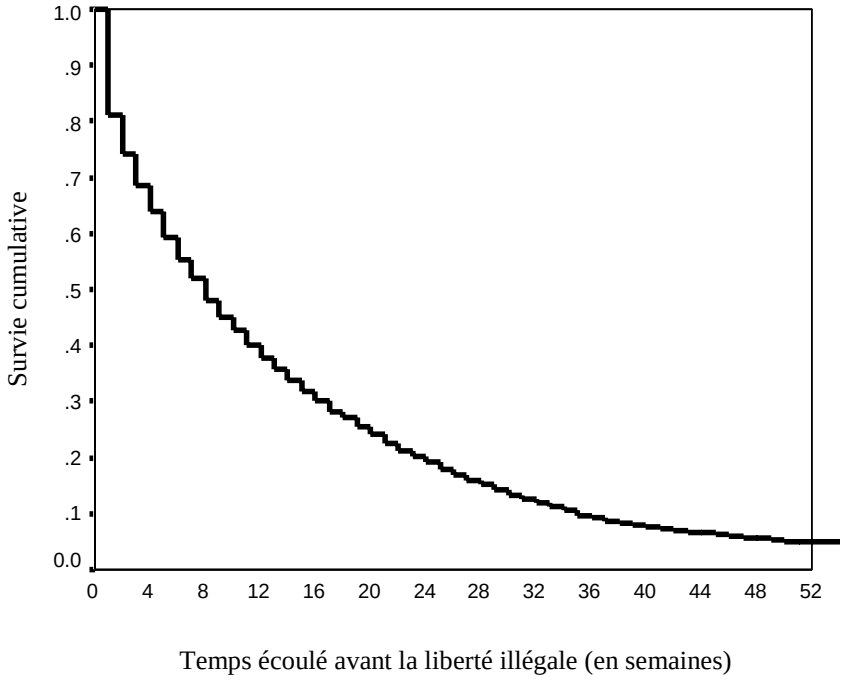

Nous avons aussi examiné le temps écoulé avant que les délinquants se trouvent en liberté illégale, selon que ceux-ci avaient ou non une condition d'assignation à résidence associée à leur mise en liberté, puisque cette condition est susceptible d'avoir une incidence sur le

[2] Des 3 990 délinquants illégalement en liberté examinés, 36 se sont mis en liberté illégale après une révocation et une deuxième mise en liberté.

moment de la détection de leur absence. Il existait un lien important entre la condition d'assignation à résidence et la situation de liberté illégale, mais seulement chez les hommes. En ce qui concerne les hommes non autochtones, 16 % de ceux qui s'étaient esquivés avaient une condition d'assignation à résidence, comparativement à seulement 8 % pour les autres délinquants [(χ^2 (1) = 214,4, p < 0,001]. Chez les délinquants autochtones, 13 % de ceux illégalement en liberté avaient une condition d'assignation à résidence, comparativement à seulement 7 % pour les autres [(χ^2 (1) = 34,6, p < 0,001]. Chez les délinquantes, seulement 4 % avaient une condition d'assignation à résidence, peu importe qu'elles aient été illégalement en liberté ou non [χ^2 (1) = 0,1, p = 0,752].

Le tableau 2 présente les nombres moyen et médian de jours avant que les délinquants se soient trouvés en liberté illégale, selon que ces derniers avaient ou non une condition d'assignation à résidence. Les délinquants non autochtones sont le seul groupe chez qui une différence significative a été relevée entre ceux qui étaient soumis à l'assignation à résidence et ceux qui ne l'étaient pas. Chez les délinquants non autochtones sans assignation à résidence, 19 % se sont trouvés illégalement en liberté au cours de la première semaine, la période médiane avant la liberté illégale s'élevant à 54 jours. En revanche, chez les délinquants non autochtones assignés à résidence, 30 % se sont trouvés illégalement en liberté au cours de la première semaine, la période médiane avant la liberté illégale s'élevant à 42 jours, soit 12 jours de moins. Chez les délinquants autochtones et les délinquantes, la condition d'assignation à résidence n'a pas joué de rôle important pour ce qui est de la période écoulée avant la liberté illégale. Toutefois, dans les deux groupes, la période médiane était en fait plus courte chez les personnes *n'ayant pas* de condition d'assignation à résidence. Il importe cependant de retenir que seulement neuf délinquantes étaient assujetties à l'assignation à résidence et que la petite taille de l'échantillon ne permet pas de tirer des conclusions fiables.

Tableau 2

Période écoulée avant la liberté illégale, en fonction de l'imposition ou non d'une condition d'assignation à résidence

Groupe	*N*	Nbre *moyen* de jours avant la liberté illégale	*Écart-type*	*Médiane*	Test *U* de Mann-Whitney	*Z*
Hommes non autochtones						
Sans assignation à résidence	2 272	100,8	139,8	54	469893	-2,64**
Avec assignation à résidence	449	95,1	120,4	42		
Hommes autochtones						
Sans assignation à résidence	898	96,9	144,0	50	65015	-0,74
Avec assignation à résidence	130	113,4	168,9	58		
Délinquantes						
Sans assignation à résidence	232	97,6	125,8	53	966	-0,38
Avec assignation à résidence	9	108,6	128,9	59		

**$p < 0,01$

.

En examinant la période passée illégalement en liberté, on remarque que chez les délinquants non autochtones (n = 2 362) cette période est en moyenne de quatre semaines et demie (*moyenne* = 32 jours, *écart-type* = 84 jours). Toutefois, 50 % des délinquants sont retournés (volontairement ou après avoir été appréhendés) dans les cinq jours suivant leur liberté illégale. En moyenne, les délinquants autochtones sont restés illégalement en liberté cinq jours de plus (*moyenne* = 37 jours, *écart-type* = 76 jours, *médiane* = 9 jours). Les délinquantes ont passé en moyenne trois semaines et demie (*moyenne* = 26 jours, *écart-type* = 46 jours, *médiane* = 7 jours) en liberté illégale. Des 3 990 délinquants illégalement en liberté, 13,1 % (523) ont été exclus des analyses de la période moyenne passée illégalement en liberté puisqu'ils

n'étaient pas encore revenus ou n'avaient pas encore été appréhendés au terme de la période de suivi.

Taux de révocation

Les révocations dans le cas des délinquants illégalement en liberté ont également été examinées (voir le tableau 3). Pour la plupart des délinquants, la révocation était liée à la liberté illégale[3]. Les délinquantes présentaient le plus bas taux de révocation (77 %), les délinquants autochtones présentaient le taux le plus élevé (84 %), et celui des délinquants non autochtones se situait entre les deux (81 %). La révocation sans nouvelle infraction était la plus courante (63 % des délinquantes, 64 % des délinquants non autochtones et 68 % des délinquants autochtones). Les taux de révocation pour une nouvelle infraction se situaient en 15 % et 17 %. Le temps écoulé avant la révocation était habituellement plus long que celui qui précédait la liberté illégale, ce qui reflète la procédure plus longue pour les révocations (p. ex., délivrance d'un mandat de suspension et comparution du délinquant devant la CLCC en vue d'une décision de révocation). Selon le groupe ou le type de révocation, le délai moyen avant la révocation se situait entre 203 jours (révocation à la suite d'une nouvelle infraction pour les délinquantes) et 310 jours (révocation sans infraction pour les délinquants non autochtones). Les révocations pour une nouvelle infraction ont eu lieu plus rapidement que celles sans infraction. De plus, ce sont les délinquantes qui ont vu leur liberté révoquée le plus rapidement, tandis que le processus a été le plus long pour les délinquants non autochtones.

Prédicteurs de la liberté illégale

Données démographiques et sur le mode de vie

Chez les délinquants non autochtones qui se sont mis en situation de liberté illégale, l'âge moyen au moment de la mise en liberté était de 34,9 ans (*écart type* = 9,4), ce qui est nettement inférieur à l'âge moyen des autres délinquants libérés sous condition (*moyenne* = 37,8 ans, *écart type* = 11,5, U = 13531586, Z = -10,92, p < 0,001). De même, les délinquants autochtones qui se sont retrouvés illégalement en liberté étaient nettement plus jeunes (*moyenne* = 32,1, *écart*

[3] Un délinquant illégalement en liberté fait automatiquement l'objet d'un mandat de suspension. À la suite d'un examen par la Commission des libérations conditionnelles du Canada, les délinquants illégalement en liberté voient habituellement leur liberté révoquée (à la discrétion de la Commission, de l'agent de libération correctionnelle et de la police), qu'ils aient commis ou non une nouvelle infraction.

type = 8,4) que les délinquants autochtones qui n'ont pas été illégalement en liberté (*moyenne* = 35,4, *écart type* = 10,7; U = 851871, Z = -7,561, p < 0,001), et les délinquantes qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus jeunes (*moyenne* = 33,3, *écart type* = 7,5) que celles qui ne se sont pas mis dans cette situation (*moyenne* = 36,7, *écart type* = 10,0; U = 82895, Z = -4,53, p < 0,001).

Tableau 3

Taux de révocation chez les délinquants illégalement en liberté

Groupe	*Nombre*	Taux de révocation (%)	Nombre *moyen* de jours précédant la révocation	*Écart type*	*Médiane*
Hommes non autochtones	2 721	81,0	292	286	190
Sans infraction		64,0	310	310	196
Avec infraction		17,0	222	148	176
Hommes autochtones	1 028	84,1	278	285	185
Sans infraction		68,0	292	310	182
Avec infraction		16,1	219	124	196
Délinquantes	241	77,6	244	221	176
Sans infraction		62,6	254	230	190
Avec infraction		14,9	203	169	152

Le tableau 4 présente la répartition des délinquants illégalement en liberté selon le groupe ethnoculturel. Les délinquants autochtones sont subdivisés en catégories, soit les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les délinquants issus des Premières Nations présentaient le taux le plus élevé de délinquants illégalement en liberté (35 %), suivis par les délinquants métis (34 %), les délinquants de race blanche (20 %) et les délinquants inuits (19 %). Les autres groupes présentaient tous des taux de moins de 15 %, les délinquants chinois présentant le taux le plus faible (4 %).

Tableau 4

Pourcentage de délinquants illégalement en liberté selon l'origine ethnoculturelle

Origine ethnoculturelle	Délinquants illégalement en liberté (%)
Blancs (*n* = 12 629)	20,3
Premières Nations (*n* = 2 274)	35,4
Inuits (*n* = 106)	18,9
Métis (*n* = 946)	33,5
Noirs (*n* = 1 155)	14,2
Arabes/Asiatiques occidentaux (*n* = 157)	9,6
Asiatiques du Sud-Est (*n* = 338)	8,6
Sud-Asiatiques (*n* = 144)	8,3
Latino-Américains (*n* = 111)	8,1
Chinois (*n* = 113)	4,4
Autres (*n* = 348)	14,7

Nota : La catégorie « Asiatiques du Sud-Est » comprend les délinquants asiatiques; la catégorie « Sud-Asiatiques » comprend les délinquants indiens d'Asie; la catégorie « Latino-Américains » comprend les délinquants hispaniques et la catégorie « Autres » comprend les délinquants d'origine ethnoculturelle inconnue, les délinquants philippins et les délinquants coréens.

Comme l'illustre le tableau 5, pour les trois groupes (hommes non autochtones, hommes autochtones et délinquantes), entre 60 et 62 % des délinquants illégalement en liberté étaient célibataires, ce qui représente une proportion nettement supérieure à celle des délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté (dont environ la moitié étaient célibataires).

Tableau 5

État matrimonial : pourcentage de célibataires illégalement en liberté

Groupe		Illégalement en liberté (%)			
	Nombre	Non	Oui	Global	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones	14 151	47,2	61,8	50,0	185,4***
Hommes autochtones	2 992	50,9	60,6	54,2	25,4***
Délinquantes	1 086	45,4	60,1	48,6	16,0***

Nota : Cette variable a été dichotomisée. Les délinquants mariés, en union de fait, séparés, veufs ou divorcés ont été considérés comme n'étant pas célibataires.
***$p < 0{,}001$.

Le tableau 6 présente le pourcentage des délinquants dont le niveau de scolarité était inférieur à la 10^{e}année et qui n'ont pas obtenu de diplôme d'études secondaires, répartis selon

qu'ils ont été ou non illégalement en liberté, le sexe et l'origine ethnique. Les délinquants autochtones présentaient le niveau de scolarité le plus bas (dans l'ensemble, 59 % d'entre eux n'avaient pas terminé leur 10e année et 87 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires) et les délinquantes étaient les plus scolarisées (dans l'ensemble, 39 % d'entre elles n'avaient pas terminé leur 10e année et 66 % n'avaient pas terminé leurs études secondaires). Dans l'ensemble des groupes, les délinquants illégalement en liberté étaient nettement moins scolarisés que les délinquants qui ne se sont pas trouvés illégalement en liberté.

Le tableau 7 présente un sommaire des antécédents d'emploi des délinquants. En règle générale, les délinquants qui se sont trouvés illégalement en liberté après leur mise en liberté étaient nettement plus susceptibles de présenter des antécédents d'emploi marqués par l'instabilité et le chômage. Ces mêmes constatations s'appliquent aux délinquants des deux sexes et d'ascendance autochtone. Par exemple, 93 % des délinquants autochtones qui ont été illégalement en liberté avaient des antécédents d'emploi instables, comparativement à 83 % des autres délinquants.

Tableau 6

Niveau de scolarité et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%) Non	Oui	Global	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones					
Inférieur à la 10e année	12 802	44,1	52,1	45,7	51,0***
Aucun diplôme d'études secondaires	12 753	72,8	81,2	74,4	75,0***
Hommes autochtones					
Inférieur à la 10e année	2 788	56,8	63,0	59,0	9,9**
Aucun diplôme d'études secondaires	2 778	85,9	89,6	87,2	7,5**
Délinquantes					
Inférieur à la 10e année	1 048	36,5	46,3	38,6	7,4**
Aucun diplôme d'études secondaires	1 039	63,3	77,7	66,5	16,6***

**$p < 0,01$, ***$p < 0,001$.

Tableau 7

Antécédents d'emploi et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%) Non	Oui	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones				
Instabilité dans l'emploi	13 310	71,6	87,0	255,3***
Sans emploi au moment de l'arrestation	13 192	60,5	77,0	240,0***
Sans emploi 50 % du temps	13 108	53,3	71,0	257,5***
Sans emploi 90 % du temps	13 176	31,0	42,5	121,6***
Hommes autochtones				
Instabilité dans l'emploi	2 814	83,2	92,6	48,4***
Sans emploi au moment de l'arrestation	2 806	69,4	81,1	45,2***
Sans emploi 50 % du temps	2 786	68,8	82,3	58,6***
Sans emploi 90 % du temps	2 803	38,9	54,7	64,4***
Délinquantes				
Instabilité dans l'emploi	1 056	74,1	91,0	30,0***
Sans emploi au moment de l'arrestation	1 055	70,4	89,3	34,4***
Sans emploi 50 % du temps	1 049	58,3	78,4	30,9***
Sans emploi 90 % du temps	1 054	41,8	60,1	24,5***

***$p < 0{,}001$.

Le tableau 8 présente quatre indicateurs d'alcoolisme et quatre indicateurs de toxicomanie. En général, les délinquants qui ont été illégalement en liberté présentaient un taux nettement plus élevé dans les huit indicateurs d'alcoolisme et de toxicomanie. Dans les trois groupes, l'écart entre ceux qui ont été en liberté illégale et ceux qui ne l'ont pas été semble plus important dans le cas des indicateurs de toxicomanie. Par exemple, de 85 à 92 % des délinquants qui ont été en liberté illégale ont fait une consommation abusive de drogues, comparativement à 64 à 78 % des autres délinquants.

Tableau 8

Antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%) Non	Oui	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones				
A commencé à boire très jeune	13 122	34,6	45,3	102,1***
Boit régulièrement	13 106	28,7	34,2	30,2***
S'enivre fréquemment	13 068	32,6	42,9	95,9***
A des problèmes d'alcool	13 166	44,7	54,5	79,8***
A commencé à consommer des drogues très jeune	13 139	46,0	68,6	415,1***
Consomme régulièrement des drogues	13 110	49,6	72,4	424,4***
Consomme de la drogue de manière excessive à l'occasion	12 988	44,7	69,8	511,4***
Abuse de drogues	13 192	64,0	85,1	420,3***
Hommes autochtones				
A commencé à boire très jeune	2 805	71,9	77,5	10,3**
Boit régulièrement	2 796	57,8	64,6	12,5***
S'enivre fréquemment	2 749	66,7	73,6	13,7***
A des problèmes d'alcool	2 814	80,0	83,9	6,7*
A commencé à consommer des drogues très jeune	2 796	65,1	78,4	53,2***
Consomme régulièrement des drogues	2 791	60,0	72,2	41,3***
Consomme de la drogue de manière excessive à l'occasion	2 713	52,3	64,5	36,8***
Abuse de drogues	2 808	78,3	88,5	44,6***
Délinquantes				
A commencé à boire très jeune	1 051	25,6	43,1	26,5***
Boit régulièrement	1 051	22,0	31,6	9,2***
S'enivre fréquemment	1 043	25,7	38,4	14,3***
A des problèmes d'alcool	1 054	34,0	50,2	20,4***
A commencé à consommer des drogues très jeune	1 055	39,7	68,7	61,5***
Consomme régulièrement des drogues	1 052	52,3	79,8	56,7***
Consomme de la drogue de manière excessive à l'occasion	1 044	48,3	78,9	66,8***
Abuse de drogues	1 057	63,8	92,3	70,7***

*$p < 0,05$, **$p < 0,01$, ***$p < 0,001$.

Infractions antérieures et celles à l'origine de la peine en cours

Les délinquants non autochtones qui ont été illégalement en liberté purgeaient une peine totale d'une durée moyenne de 1 574 jours (4,3 ans, *écart type* = 1 467) tandis que les délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté purgeaient une peine totale d'une durée moyenne de 1 513 jours (4,1 ans, *écart type* = 1 390). Toutefois, un test de Mann-Whitney n'a pas révélé de différence importante dans la durée de la peine totale entre les deux catégories des délinquants : U = 14415084, Z = -1,79, p = 0,074. De même, chez les délinquants autochtones, on n'a constaté aucune différence significative quant à la durée de la peine totale de ceux qui ont été illégalement en liberté (*moyenne* = 1 479 jours, *écart type* = 1 225) et ceux qui ne l'ont pas été (*moyenne* = 1 466 jours, *écart type* = 1 588; U = 929320, Z = -1,03, p = 0,301). Cependant, chez les délinquantes, celles qui ont été illégalement en liberté purgeaient une peine totale d'une durée moyenne d'environ 99 jours de moins (*moyenne* = 1 091, *écart type* = 601) que celles qui ne l'ont pas été (*moyenne* = 1 190, *écart type* = 730; U = 89815, Z = -1,99, p = 0,047).

Le tableau 9 présente le pourcentage de délinquants ayant à leur compte divers types d'infractions au moment de l'admission, répartis selon le statut de délinquant illégalement en liberté, le sexe et l'ascendance autochtone. Dans les trois groupes, les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient, au moment de l'admission, nettement plus susceptibles d'avoir été condamnés pour des infractions contre les biens et étaient deux fois plus susceptibles d'avoir été impliqués dans des infractions d'évasion ou de liberté illégale. Chez les délinquants non autochtones et les femmes, ceux qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles d'avoir commis des infractions avec violence (dans le cas des délinquants autochtones, les taux d'infractions avec violence étaient aussi élevés chez ceux qui ont été illégalement en liberté que chez ceux qui ne l'ont pas été). Malgré les taux plus élevés de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie chez les délinquants qui ont été illégalement en liberté, comme l'indique le tableau 8, les délinquants non autochtones qui ont été illégalement en liberté étaient nettement moins susceptibles d'avoir commis des infractions liées à la drogue (nous n'avons constaté aucune différence chez les délinquantes et les délinquants autochtones). Les hommes (autochtones ou non autochtones) qui ont été illégalement en liberté étaient deux fois moins susceptibles d'avoir commis des infractions sexuelles.

Il n'est pas étonnant de constater, étant donné leurs taux généralement plus élevés d'infractions avec violence et d'infractions contre les biens, que les délinquants qui ont été

illégalement en liberté présentaient en moyenne un nombre nettement plus élevé d'infractions au moment de l'admission (voir le tableau 10). Par exemple, les délinquants non autochtones qui ont été illégalement en liberté avaient à leur compte environ deux infractions de plus au moment de l'admission que ceux qui n'ont pas été illégalement en liberté (*moyenne* = 10,2 comparativement à *moyenne* = 7,9).

En ce qui a trait aux antécédents criminels (voir le tableau 11), les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles d'avoir déjà été condamnés en tant qu'adultes et jeunes contrevenants que ceux qui n'ont pas été en liberté illégale, à l'exception des délinquants autochtones. Chez ces derniers, les taux de condamnations antérieures en tant qu'adultes étaient très élevés (environ 90 %) et ne présentaient aucune différence marquée entre ceux qui ont été illégalement en liberté et ceux qui ne l'ont pas été. La différence entre les délinquants qui ont été illégalement en liberté et ceux qui ne l'ont pas été est nettement plus marquée pour les condamnations antérieures en tant que jeunes contrevenants que pour les condamnations antérieures en tant qu'adultes (p. ex. chez les délinquants non autochtones, 58 % de ceux qui ont été illégalement en liberté ont déjà été condamnés en tant que jeunes contrevenants, comparativement à 40 % des délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté). L'incidence des condamnations antérieures en tant qu'adultes était probablement moindre en raison des taux de condamnations antérieures en tant qu'adultes généralement élevés (c.-à-d. que tous les groupes, à l'exception des délinquantes qui n'ont pas été illégalement en liberté, présentaient à ce chapitre des taux de plus de 80 %).

Tableau 9

Types d'infractions au moment de l'admission et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%) Non	Oui	Global	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones	14 211				
Infractions avec violence		59,8	66,0	61,0	35,7***
Infractions contre les biens		36,3	56,6	40,2	376,7***
Infractions liées aux drogues		33,3	28,0	32,3	27,6***
Évasions ou liberté illégale		5,6	13,5	7,1	206,4***
Infractions sexuelles		10,1	3,3	8,8	125,7***
Hommes autochtones	3 019				
Infractions avec violence		74,1	74,3	74,2	0,02
Infractions contre les biens		34,7	45,9	38,5	36,0***
Infractions liées aux drogues		19,0	16,4	18,2	3,1
Évasions ou liberté illégale		7,0	16,4	10,2	65,3***
Infractions sexuelles		15,3	6,9	12,5	44,0***
Délinquantes	1 091				
Infractions avec violence		44,6	54,4	46,7	7,2**
Infractions contre les biens		30,6	41,9	33,1	10,9**
Infractions liées aux drogues		40,9	37,3	40,1	1,0
Évasions ou liberté illégale		3,4	13,3	5,6	34,6***
Infractions sexuelles		1,5	0,8	1,4	0,7

Nota : Le total des colonnes sera supérieur à 100 % puisque les délinquants peuvent avoir été reconnus coupables d'infractions multiples.
**$p < 0{,}01$, ***$p < 0{,}001$.

Tableau 10

Nombre moyen d'infractions au moment de l'admission et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Nombre *moyen* d'infractions	*Écart type*	*Médiane*	Test *U* de Mann-Whitney	*Z*
Hommes non autochtones						
N'ayant pas été illégalement en liberté	11 490	7,9	11,3	5	12313424	-17,30***
Ayant été illégalement en liberté	2 721	10,2	12,6	7		
Hommes autochtones						
N'ayant pas été illégalement en liberté	1 991	6,3	10,5	4	901783	-5,38***
Ayant été illégalement en liberté	1 028	7,1	7,3	5		
Délinquantes						
N'ayant pas été illégalement en liberté	850	6,5	9,4	3	80245	-5,16***
Ayant été illégalement en liberté	241	7,5	7,5	5		

***$p < 0{,}001$.

Tableau 11

Condamnations antérieures et liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%) Non	Oui	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones				
Déjà condamnés en tant que jeunes contrevenants	11 736	39,5	57,8	249,3***
Déjà condamnés en tant qu'adultes	12 003	81,1	92,8	184,4***
Hommes autochtones				
Déjà condamnés en tant que jeunes contrevenants	2 541	58,7	74,7	63,8***
Déjà condamnés en tant qu'adultes	2 567	89,0	91,2	3,0
Délinquantes				
Déjà condamnées en tant que jeunes contrevenantes	946	25,0	44,6	29,4***
Déjà condamnées en tant qu'adultes	954	68,5	85,6	24,0***

*$p < 0,05$, **$p < 0,01$, ***$p < 0,001$.

Comportement en établissement

Le tableau 12 indique les programmes correctionnels auxquels les délinquants ont participé en établissement. Il présente des données sur la proportion de délinquants qui se sont inscrits à un programme et la proportion de délinquants qui ont terminé avec succès un programme (parmi ceux qui se sont inscrits au programme), ainsi qu'une répartition des données selon cinq types de programmes de base. Dans l'ensemble, les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles de s'être inscrits à un programme que ceux qui n'ont pas été illégalement en liberté. Cependant, chez les délinquants (autochtones et non autochtones) qui ont commencé un programme, ceux qui ont été illégalement en liberté étaient nettement moins susceptibles de le terminer.

En examinant les taux d'inscription et de réussite par type de programme, on constate que les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles de s'être inscrits à des programmes axés sur la prévention de la violence et la lutte contre la toxicomanie. Cependant, chez les délinquants non autochtones, ceux qui ont été illégalement en liberté étaient

nettement moins susceptibles de terminer ces programmes. Les délinquants (autochtones ou non autochtones) qui ont été illégalement en liberté étaient nettement moins susceptibles de s'être inscrits à un programme pour délinquants sexuels. Parmi les délinquants non autochtones qui ont été illégalement en liberté, ceux qui ont commencé un programme pour délinquants sexuels étaient nettement moins susceptibles de le terminer. La participation des délinquantes à un programme pour délinquantes sexuelles est pratiquement inexistante. En ce qui a trait aux programmes de prévention de la violence familiale et aux programmes d'acquisition de compétences psychosociales, les délinquants non autochtones qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles de s'inscrire à ces programmes, mais nettement moins susceptibles de les terminer. Pour ce qui est des délinquants autochtones, il n'y a aucune différence entre les taux d'inscription à ces programmes; toutefois, ceux qui ont été illégalement en liberté étaient nettement moins susceptibles de les terminer. Les délinquantes qui se sont trouvées illégalement en liberté présentaient un taux plus élevé de participation au programme d'acquisition de compétences psychosociales et un taux plus faible de réussite. Aucune délinquante n'a participé au programme de prévention de la violence familiale.

Il n'est pas surprenant qu'on ait constaté une plus forte inscription aux programmes chez les délinquants qui ont été illégalement en liberté, étant donné leur niveau de besoins plus élevé. Le tableau 13 présente la proportion de délinquants considérés comme ayant « certains besoins » ou des « besoins considérables » dans les sept domaines de facteurs de risque dynamiques évalués à l'admission. Les délinquants qui ont été illégalement en liberté présentaient un niveau nettement plus élevé de besoins dans les sept domaines, à quelques exceptions près. La proportion des délinquants autochtones qui sont considérés comme ayant certains besoins ou des besoins considérables dans le domaine des relations matrimoniales et familiales était similaire pour tous les délinquants, qu'ils aient ou non été illégalement en liberté. La proportion des délinquantes qui présentaient des besoins dans les domaines de la vie personnelle et affective et des attitudes était similaire pour les délinquantes qui ont été illégalement en liberté et celles qui ne l'ont pas été. Pour ce qui est des délinquants non autochtones, la différence la plus importante constatée entre les délinquants qui ont été illégalement en liberté et ceux qui ne l'ont pas été concerne les problèmes de toxicomanie (86 % comparativement à 66 %, respectivement). Dans le cas des délinquants autochtones, les deux groupes présentaient des taux élevés de toxicomanie (au moins 88 %). Toutefois, dans ce groupe, les différences les plus importantes concernaient les

problèmes liés aux fréquentations (83 % pour ceux qui ont été illégalement en liberté comparativement à 70 % pour ceux qui ne l'ont pas été) et au fonctionnement dans la collectivité (48 % pour ceux qui ont été illégalement en liberté comparativement à 37 % pour ceux qui ne l'ont pas été). Chez les délinquantes, les différences les plus importantes concernaient les problèmes liés aux fréquentations (86 % pour celles qui ont été illégalement en liberté comparativement à 63 % pour les autres) et à la toxicomanie (95 % pour celles qui ont été illégalement en liberté comparativement à 64 % pour celles qui ne l'ont pas été).

Tableau 12

Taux d'inscription et de réussite aux programmes correctionnels en établissement, et la liberté illégale

Programmes correctionnels	Inscription (%)			Réussite (%)		
	Pas illégalement en liberté	Illégalement en liberté	Khi-carré (χ^2)	Pas illégalement en liberté	Illégalement en liberté	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones (*n* = 14 211)						
Tous programmes confondus	66,4	77,1	116,9***	90,7	84,7	62,4***
Violence	4,3	8,7	89,1***	82,8	76,1	4,7*
Délinquance sexuelle	6,7	1,8	98,2***	83,4	66,7	8,8**
Toxicomanie	44,7	59,8	201,2***	89,4	84,8	25,2***
Violence familiale	7,7	6,5	4,8*	87,3	73,9	21,0***
Compétences psychosociales	30,3	34,5	18,9***	87,9	78,6	52,6***
Hommes autochtones (*n* = 3 019)						
Tous programmes confondus	80,3	84,5	8,1**	90,1	85,3	12,9***
Violence	19,2	23,6	8,2**	85,6	83,5	0,5
Délinquance sexuelle	10,6	5,1	26,5***	70,8	57,7	3,3
Toxicomanie	57,1	65,1	18,1***	86,8	85,1	1,1
Violence familiale	12,1	11,6	0,2	84,2	73,1	6,3*
Compétences psychosociales	30,9	33,3	1,7	85,9	75,7	15,5***
Délinquantes (*n* = 1 091)						
Tous programmes confondus	61,1	87,1	57,6***	81,5	83,3	0,3
Violence	7,4	15,8	15,6***	87,3	86,8	0,004
Délinquance sexuelle	0,9	0,0	2,3	62,5	-	-
Toxicomanie	52,6	80,5	60,4***	74,5	78,9	1,4
Violence familiale	0,0	0,0	-	-	-	-
Compétences psychosociales	18,2	24,5	4,6*	95,5	84,7	7,1**

Nota : Le total sera supérieur à 100 %, car les détenus peuvent participer à plusieurs programmes. Le pourcentage des programmes terminés correspond à la proportion de délinquants qui se sont inscrits aux programmes et qui les ont terminés. Aucune donnée n'est manquante pour ces variables.
*$p < 0,05$, **$p < 0,01$, ***$p < 0,001$.

Tableau 13

Domaines de besoins et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%)		Global	Khi-carré (χ^2)
		Non	Oui		
Hommes non autochtones	13 969				
Emploi		53,0	63,7	55,1	100,5***
Relations familiales et matrimoniales		32,3	37,7	33,3	28,9***
Fréquentations		67,6	75,5	69,1	63,7***
Toxicomanie		65,7	85,7	69,5	412,0***
Fonctionnement dans la collectivité		24,4	38,9	27,2	228,8***
Vie personnelle et affective		80,0	88,4	81,6	102,6***
Attitudes		60,4	69,2	62,1	72,8***
Hommes autochtones	2 983				
Emploi		76,1	86,5	79,7	45,0***
Relations familiales et matrimoniales		55,4	57,0	56,0	0,7
Fréquentations		70,3	83,4	74,8	60,8***
Toxicomanie		88,3	94,8	90,5	32,8***
Fonctionnement dans la collectivité		36,9	48,1	40,7	34,5***
Vie personnelle et affective		90,6	94,8	92,1	15,8***
Attitudes		60,2	70,0	63,6	27,7***
Délinquantes	1 078				
Emploi		69,6	84,9	73,0	22,2***
Relations familiales et matrimoniales		47,9	63,6	51,4	18,3***
Fréquentations		63,4	85,8	68,4	43,0***
Toxicomanie		64,5	94,6	71,2	82,0***
Fonctionnement dans la collectivité		28,5	41,4	31,4	14,5***
Vie personnelle et affective		74,4	80,3	75,7	3,6
Attitudes		35,5	37,2	35,9	0,2

Nota : Le « besoin » représente certaines difficultés ou des difficultés considérables dans un domaine. Le total des colonnes sera supérieur à 100 %, car les délinquants peuvent éprouver des difficultés dans plus d'un domaine.
***$p < 0,001$.

Dans les trois groupes (hommes non autochtones, hommes autochtones et délinquantes), les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles d'avoir fait l'objet d'accusations d'infractions disciplinaires graves ou mineures (voir le tableau 14). En général, les différences entre ceux qui ont été illégalement en liberté et ceux qui ne l'ont pas été étaient plus importantes dans le cas des accusations mineures que des accusations graves. Il n'est pas étonnant de constater que les accusations d'infractions disciplinaires mineures étaient en général plus fréquentes. En outre, les délinquants autochtones présentaient le taux le plus élevé d'accusations, et les délinquantes, le plus bas.

Tableau 14

Accusations d'infractions disciplinaires et la liberté illégale

Groupe	Illégalement en liberté (%)			
	Non	Oui	Global	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones (*n* = 14 211)				
Accusation grave	37,6	59,5	41,8	434,2***
Accusation mineure	62,0	83,8	66,2	463,5***
Hommes autochtones (*n* = 3 019)				
Accusation grave	43,4	60,3	49,1	77,6***
Accusation mineure	70,5	84,0	75,1	66,8***
Délinquantes (*n* = 1 091)				
Accusation grave	24,7	41,5	28,4	26,0***
Accusation mineure	49,8	73,9	55,1	44,0***

Nota : Le total des colonnes sera supérieur à 100 %, car les délinquants peuvent avoir été accusés à la fois d'infractions graves et d'infractions mineures.
***$p < 0{,}001$.

Mise en liberté et rendement lors de la surveillance dans la collectivité

Le tableau 15 présente une répartition des types de mise en liberté accordés aux délinquants qui ont été illégalement en liberté comparativement à ceux qui ne l'ont pas été. Pour tous les groupes, il existe un lien significatif entre le type de mise en liberté et la liberté illégale. Par exemple, chez les délinquants non autochtones, 70 % de ceux qui ont été illégalement en liberté avaient été mis en liberté à la date de leur libération d'office, comparativement à 55 % des

délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté. Chez les délinquants (autochtones et non autochtones), ceux qui ont été illégalement en liberté étaient plus susceptibles d'être en liberté d'office plutôt qu'en semi-liberté ou qu'en liberté conditionnelle totale. Dans le cas des délinquantes, celles qui ont été illégalement en liberté étaient plus susceptibles d'être en liberté d'office ou en semi-liberté plutôt qu'en liberté conditionnelle totale.

Tableau 15

Type de mise en liberté et la liberté illégale

Groupe	Illégalement en liberté (%)			
	Non	Oui	Global	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones (*n* = 14 211)				
Semi-liberté	31,5	22,1	29,7	213,0***
Libération conditionnelle totale	13,0	7,5	12,0	
Libération d'office	54,8	70,0	57,7	
Surveillance de longue durée	0,7	0,5	0,7	
Hommes autochtones (*n* = 3 019)				
Semi-liberté	21,3	17,2	19,9	26,3***
Libération conditionnelle totale	7,2	3,7	6,0	
Libération d'office	70,6	77,6	73,0	
Surveillance de longue durée	0,9	1,5	1,1	
Délinquantes (*n* = 1 091)				
Semi-liberté	46,6	52,3	47,8	17,7**
Libération conditionnelle totale	21,2	10,4	18,8	
Libération d'office	32,2	36,9	33,3	
Surveillance de longue durée	-	0,4	0,1	

Nota : Pour les analyses du khi-carré, *f.r.* = 3.
**$p < 0,01$, ***$p < 0,001$.

Le tableau 16 porte sur les antécédents d'échecs de la libération conditionnelle et d'évasions. Les délinquants non autochtones qui ont été illégalement en liberté présentaient un taux nettement plus élevé (30 %) d'antécédents d'échecs de la libération conditionnelle que ceux

qui ne l'ont pas été (24 %; nous avons combiné dans ces analyses les échecs de semi-libertés et de libérations conditionnelles totales). Cependant, pour ce qui est des hommes autochtones et des délinquantes, les taux d'antécédents d'échecs de la libération conditionnelle ne présentaient aucune différence significative.

Les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient plus susceptibles d'avoir des antécédents d'évasions à l'adolescence ou à l'âge adulte, et cette différence était plutôt marquée. Par exemple, dans le cas des délinquantes, celles qui ont été illégalement en liberté étaient plus de deux fois plus susceptibles de s'être évadées à l'adolescence et pratiquement deux fois plus susceptibles de s'être évadées à l'âge adulte.

Évaluations préalables à la mise en liberté

Le tableau 17 présente les évaluations des facteurs de risque statiques et des facteurs de risque dynamiques (besoins) préalables à la mise en liberté. Pour les trois groupes, ceux qui ont été illégalement en liberté présentaient des cotes nettement plus élevées relativement aux facteurs de risque statiques et dynamiques (besoins) comparativement à ceux qui n'ont pas été illégalement en liberté. Dans toutes les analyses, les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient moins de 50 % moins susceptibles d'être à faible risque, comparativement à ceux qui ne l'ont pas été, à une exception près : en ce qui concerne les facteurs de risque statiques des délinquantes, 46 % des délinquantes qui n'ont pas été illégalement en liberté étaient à faible risque, comparativement à 24 % des délinquantes qui se sont trouvées illégalement en liberté.

Tableau 16

Antécédents d'évasions et d'échecs de la libération conditionnelle, et la liberté illégale

Groupe	*Nombre*	Illégalement en liberté (%)		Khi-carré (χ^2)
		Non	Oui	
Hommes non autochtones				
Antécédents d'échecs de la libération conditionnelle	14 211	24,4	29,9	34,6***
Antécédents d'évasions (adolescent)	11 616	4,3	9,4	93,3***
Antécédents d'évasions (adulte)	11 960	20,9	36,2	238,5***
Hommes autochtones				
Antécédents d'échecs de la libération conditionnelle	3 019	24,2	26,5	1,8
Antécédents d'évasions (adolescent)	2 523	10,8	17,0	19,4***
Antécédents d'évasions (adulte)	2 562	27,8	35,3	15,2***
Délinquantes				
Antécédents d'échecs de la libération conditionnelle	1 091	16,6	19,5	1,1
Antécédents d'évasions (adolescente)	949	2,3	7,8	14,8***
Antécédents d'évasions (adulte)	955	11,1	19,7	10,6***

**$p < 0,01$, ***$p < 0,001$.

Tableau 17

Facteurs de risque statiques et dynamiques et la liberté illégale

Groupe	Facteurs de risque statiques (%)			Facteurs de risque dynamiques (besoins) [%]		
	Pas illégalement en liberté	Illégalement en liberté	Khi-carré (χ^2)	Pas illégalement en liberté	Illégalement en liberté	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones (*n* = 12 394)						
Faible	19,7	7,9	275,4***	14,1	2,9	417,3***
Moyen	46,6	43,4		40,9	31,4	
Élevé	33,7	48,6		45,0	65,7	
Hommes autochtones (*n* = 2 581)						
Faible	8,3	3,5	37,9***	6,1	1,2	62,9***
Moyen	40,1	34,4		37,6	28,9	
Élevé	51,6	62,2		56,4	69,9	
Délinquantes (*n* = 964)						
Faible	45,5	24,2	36,5***	20,9	3,6	51,3***
Moyen	40,5	50,2		47,1	43,5	
Élevé	14,0	25,6		32,0	52,9	

Nota : Pour les analyses du khi-carré, *dl* = 2. ***$p < 0{,}001$.

Les délinquants ont aussi été comparés selon leur potentiel de réinsertion sociale et leur niveau de motivation (voir le tableau 18). Les délinquants de sexe masculin (autochtones et non autochtones) qui ont été illégalement en liberté présentaient un potentiel de réinsertion sociale et un niveau de motivation nettement plus faible. Les délinquantes qui ont été illégalement en liberté présentaient un potentiel de réinsertion sociale nettement plus faible, mais leur niveau de motivation était à peu près équivalent à celui des autres délinquantes.

Tableau 18

Potentiel de réinsertion sociale, niveau de motivation et la liberté illégale

Groupe	Potentiel de réinsertion sociale (%)			Niveau de motivation (%)		
	Pas illéga-lement en liberté	Illéga-lement en liberté	Khi-carré (χ^2)	Pas illéga-lement en liberté	Illéga-lement en liberté	Khi-carré (χ^2)
Hommes non autochtones (*n* = 12 394)						
Faible	20,5	40,8	628,4***	13,4	23,4	211,9***
Moyen	40,9	43,5		58,1	59,0	
Élevé	38,6	15,7		28,5	17,6	
Hommes autochtones (*n* = 2 582)						
Faible	32,7	46,7	64,2***	12,9	20,2	47,0***
Moyen	47,7	43,0		57,9	61,1	
Élevé	19,6	10,4		29,2	18,8	
Délinquantes (*n* = 964)						
Faible	7,8	10,3	24,6***	4,3	5,4	0,7
Moyen	35,2	51,6		35,9	33,6	
Élevé	57,0	38,1		59,8	61,0	

Nota : Pour les analyses du khi-carré, *dl* = 2.
***$p < 0{,}001$.

Modèles de régression multiple prédisant la liberté illégale

La régression logistique a été employée pour prédire la liberté illégale à l'aide des facteurs de risque significatifs mentionnés à la section précédente. Ces analyses avaient pour but de résumer les résultats antérieurs et de déterminer les principaux prédicteurs de la liberté illégale (c.-à-d. ces variables qui viennent ajouter des renseignements non redondants). Étant donné le grand nombre de facteurs de risque importants dans les analyses bidimensionnelles, il était souhaitable de réduire le bassin d'éléments nécessaire aux analyses de régression afin d'accroître la parcimonie et de faciliter l'interprétation du modèle. Les éléments suivants n'ont pas été pris en considération : cote relative aux études et à l'emploi dans l'évaluation des facteurs dynamiques (puisque six éléments comportaient déjà des renseignements définis plus clairement sur ces domaines), la cote relative à la toxicomanie dans l'évaluation des facteurs dynamiques (puisque huit éléments individuels comptaient déjà des renseignements sur la toxicomanie) ainsi que la cote relative au potentiel de réinsertion sociale (puisqu'elle est fondée

sur d'autres renseignements figurant déjà dans le modèle, comme la cote relative aux facteurs de risque statiques). Étant donné le grand nombre de variables touchant l'inscription aux programmes et leur achèvement, seules les variables globales « inscription à un programme » et « réussite d'un programme » ont été prises en compte.

En outre, lorsque plusieurs variables structurées de façon semblable évaluaient le même concept, nous les avons combinées en un seul élément, représentant un résumé des indicateurs. Les variables « niveau de scolarité inférieur à la 10e année » et « aucun diplôme d'études secondaires » ont été combinées en une nouvelle variable « faible niveau de scolarité » allant de 0 à 2. Les 8 éléments se rattachant à la toxicomanie (tableau 8) ont été regroupés en 2 éléments (allant de 0 à 4) mesurant la toxicomanie et l'alcoolisme, respectivement. Les 4 éléments évaluant les antécédents d'emploi (tableau 7) ont été regroupés pour former une échelle de chômage (allant de 0 à 4). En outre, nous avons combiné 3 variables liées aux évasions (antécédents d'évasions à l'âge adulte, antécédents d'évasions à l'adolescence et évasion/liberté illégale actuelle) afin de créer une échelle d'évasions (allant de 0 à 3).

Des modèles distincts ont été créés pour les délinquants non autochtones, les délinquants autochtones et les délinquantes à l'aide d'une méthode d'entrée du rapport de vraisemblance par régression multiple descendante. Des éléments étaient retirés si la probabilité dépassait 0,05, et réinscrits que si la probabilité était de moins de 0,05. Les 18 éléments suivants ont été entrés pour les trois groupes : âge au moment de la mise en liberté, célibataire, faible niveau de scolarité, antécédents d'emploi instables, alcoolisme, toxicomanie, infraction contre les biens à l'origine de la peine en cours, évasion ou liberté illégale, nombre total d'infractions à l'origine de la peine en cours, condamnations à l'adolescence, inscription à un programme, difficultés relatives aux fréquentations, difficultés relatives au fonctionnement dans la collectivité, accusation d'infraction disciplinaire grave, accusation d'infraction disciplinaire mineure, libération d'office, facteurs de risque statiques et facteurs de risque dynamiques. En outre, pour tous les délinquants de sexe masculin, les 6 éléments suivants ont été ajoutés : infraction sexuelle à l'origine de la peine en cours, réussite d'un programme, difficultés relatives à l'orientation personnelle et affective, difficultés relatives aux attitudes, assignation à résidence et niveau de motivation. Pour les délinquants non autochtones de sexe masculin, les éléments suivants ont également été ajoutés : infraction avec violence à l'origine de la peine en cours, infraction en matière de drogue à l'origine de la peine en cours, condamnations antérieures à l'âge adulte,

difficultés relatives au domaine matrimonial et familial et échec de libérations conditionnelles antérieures. Pour les délinquantes, les éléments suivants ont été ajoutés : ascendance autochtone, durée de la peine totale (en jours), infraction avec violence à l'origine de la peine en cours, condamnations antérieures à l'âge adulte et difficultés relatives au domaine matrimonial et familial.

Délinquants non autochtones

Un total de 29 variables ayant des associations bidimensionnelles significatives avec la liberté illégale ont été entrées dans le modèle de sélection par régression multiple descendante. Nous avons conservé 19 variables dans le modèle prédisant la liberté illégale, ce qui était statistiquement significatif, $\chi^2(19) = 1\,095{,}32$, $p < 0{,}001$. L'ampleur de l'effet de ce modèle (R^2) était modérée (Cox et Snell = 0,112, Nagelkerke = 0,179). Comme la régression logistique exige la présence de tous les renseignements propres à une variable, dans l'échantillon global (n = 14 211), seuls 65 % des cas ont été inclus dans l'analyse (n = 9 206 délinquants), dont 19,3 % se sont trouvés illégalement en liberté (n = 1 781).

Le tableau 19 présente les résultats du modèle, notamment les rapports des cotes et l'intervalle de confiance de 95 % connexe, ainsi que le logarithme du rapport des cotes et le test de Wald-Wolfowitz. À titre d'exemple de l'interprétation du rapport des cotes, la probabilité qu'un délinquant se trouve illégalement en liberté était 1,30 fois plus élevée (soit 30 % plus élevée) chez les délinquants célibataires que chez les délinquants non célibataires, après avoir contrôlé les autres variables du modèle. En outre, l'échelle de chômage comprenait 4 éléments, dont les notes totales se situaient entre 0 et 4. Chaque augmentation d'un point sur l'échelle de chômage se traduit par une augmentation de 7 % de la probabilité qu'un délinquant se trouve illégalement en liberté, après avoir contrôlé les autres variables du modèle. Puisque chaque rapport des cotes est lié à l'échelle de mesure de la variable explicative (c.-à-d. qu'il reflète la nouvelle probabilité qu'un délinquant se trouve illégalement en liberté chaque fois que le prédicteur augmente d'un point), il est impossible de comparer l'ampleur des rapports des cotes pour les variables ayant différentes échelles de mesure (p. ex. les prédicteurs continus et dichotomiques). Plus particulièrement, plus les valeurs liées à la variable explicative sont nombreuses, plus on s'attend à ce que les rapports des cotes soient petits (les variables dichotomiques auront ainsi tendance à avoir les rapports des cotes les plus grands).

La plupart des facteurs de risque étaient associés de façon positive à la liberté illégale (c.-à-d. que la présence du facteur de risque faisait augmenter la probabilité qu'un délinquant se trouve illégalement en liberté), mais il y avait certaines exceptions. Comme on s'y attendait, l'âge au moment de la mise en liberté et le niveau de motivation étaient inversement associés à la liberté illégale (c.-à-d. que les délinquants plus âgés et plus motivés étaient moins susceptibles de se trouver illégalement en liberté). Conformément au tableau 9, les délinquants qui purgeaient une peine pour une infraction liée à la drogue ou une infraction sexuelle étaient moins susceptibles de se trouver illégalement en liberté. Plus particulièrement, après avoir contrôlé toutes les autres variables du modèle, nous avons constaté que les délinquants qui purgeaient une peine pour une infraction à caractère sexuel étaient deux fois moins susceptibles de se trouver illégalement en liberté comparativement à ceux qui n'avaient aucun antécédent d'infractions sexuelles. La probabilité que ceux qui purgeaient une peine pour une infraction liée aux drogues se trouvent illégalement en liberté s'élevait à 83 % de celle des délinquants qui n'avaient pas été condamnés pour une telle infraction. Pour ce qui est du type de mise en liberté, chose étonnante, après avoir contrôlé les autres variables du modèle, nous avons constaté que les délinquants en liberté d'office étaient moins susceptibles de se trouver illégalement en liberté que les délinquants ayant bénéficié de tout autre type de mise en liberté, ce qui va à l'encontre des résultats de l'analyse bidimensionnelle, lesquels révèlent que les libérés d'office étaient les plus susceptibles de se trouver illégalement en liberté[4]. Parmi les prédicteurs dichotomiques, les ampleurs de l'effet les plus grandes étaient liées à l'infraction sexuelle à l'origine de la peine en cours, à l'accusation d'infraction disciplinaire mineure, aux condamnations antérieures à l'âge adulte et à l'assignation à résidence, lesquelles étaient toutes associées à une augmentation de la probabilité qu'un délinquant se trouve illégalement en liberté, à l'exception de l'infraction sexuelle à l'origine de la peine en cours, laquelle a diminué la probabilité qu'un délinquant se trouve illégalement en liberté.

[4] Les analyses de régression logistique ne tiennent pas compte de la durée du suivi, et les délinquants mis en liberté après avoir purgé une plus grande partie de leur peine (p. ex. à la date de libération d'office) auraient moins l'occasion de se trouver illégalement en liberté pendant qu'ils sont sous surveillance dans la collectivité. Toutefois, l'examen des mêmes variables explicatives à l'aide des analyses de régression de Cox pour contrôler la période où les délinquants présentent un risque a produit des résultats extrêmement semblables aux résultats de l'analyse de régression logistique indiqués précédemment. Des taux de liberté illégale plus faibles ont encore été observés chez les délinquants mis en liberté à la date de libération d'office, après avoir contrôlé les autres variables du modèle.

Tableau 19

Modèle de régression logistique touchant la liberté illégale : délinquants non autochtones

Variables	Logarithme du rapport des cotes	Khi-carré de Wald	Rapport des cotes	Intervalle de confiance de 95 % pour le rapport des cotes	
				Limite inférieure	Limite supérieure
Âge au moment de la mise en liberté	-0,006	3,83*	0,99	0,99	0,99
Célibataire	0,261	20,34***	1,30	1,16	1,46
Échelle de chômage	0,070	8,98**	1,07	1,02	1,12
Échelle des antécédents de consommation d'alcool	0,038	4,98*	1,04	1,01	1,07
Échelle des antécédents de consommation de drogues	0,137	43,02***	1,15	1,10	1,20
Infraction contre les biens à l'origine de la peine en cours	0,292	23,80***	1,34	1,19	1,50
Infraction en matière de drogue à l'origine de la peine en cours	-0,183	7,76**	0,83	0,73	0,95
Infraction sexuelle à l'origine de la peine en cours	-0,689	19,15***	0,50	0,37	0,68
Inscription à un programme de traitement	0,144	4,29*	1,15	1,01	1,32
Échelle d'évasion	0,342	56,37***	1,41	1,29	1,54
Fréquentations	0,176	6,16*	1,19	1,04	1,37
Fonctionnement dans la collectivité	0,374	34,68***	1,45	1,28	1,65
Vie personnelle et affective	0,204	5,30*	1,23	1,03	1,46
Accusation d'infraction disciplinaire grave	0,209	10,40**	1,23	1,08	1,40
Accusation d'infraction disciplinaire mineure	0,529	44,10***	1,70	1,45	1,98
Libération d'office	-0,294	16,29***	0,75	0,65	0,86
Condamnation antérieure à l'âge adulte	0,570	27,86***	1,77	1,43	2,18
Assignation à résidence	0,581	39,07***	1,79	1,49	2,14
Niveau de motivation	-0,191	13,65***	0,83	0,75	0,91
(Constante)	-3,554	128,64***	-	-	-

Nota : R^2 = 0,112 (Cox et Snell), 0,179 (Nagelkerke).
*p < 0,05, ** p < 0,01, ***p < 0,001.

Délinquants autochtones

Dans ce modèle, 24 variables ont été entrées. En raison de données manquantes, seuls 65 % des délinquants ont été inclus dans l'analyse (n = 1 969), dont 35,9 % se sont trouvés illégalement en liberté (n = 706). Nous avons retenu 11 variables dans le modèle (tableau 20), ce

qui était statistiquement significatif, $\chi^2(11) = 236{,}56$, $p < 0{,}001$. L'ampleur de l'effet de ce modèle (R^2) était modérée (Cox et Snell = 0,113, Nagelkerke = 0,155) et semblable à celle du modèle des délinquants non autochtones (malgré un moins grand nombre de prédicteurs).

Même si ce modèle comptait moins d'éléments que celui des délinquants non autochtones, les éléments qu'il renfermait étaient semblables. À l'exception de la cote relative aux facteurs de risque dynamiques (besoins), tous les prédicteurs dans ce modèle figuraient également dans le modèle des délinquants non autochtones. Autrement dit, il semble possible de garantir une exactitude prédictive semblable chez les délinquants autochtones à l'aide d'un moins grand nombre d'éléments. La plupart des variables étaient associées à une augmentation de la probabilité d'une liberté illégale. Comme c'est le cas pour les délinquants non autochtones, le fait d'être plus âgé, d'avoir commis une infraction sexuelle et d'être en liberté d'office était associé à une probabilité moindre d'être en liberté illégale, une fois contrôlées les autres variables du modèle. Parmi les variables dichotomiques, l'infraction sexuelle à l'origine de la peine et l'assignation à résidence semblaient avoir les effets les plus importants. Comme nous l'avons constaté dans le cas des délinquants non autochtones, les délinquants sexuels étaient environ deux fois moins susceptibles de se trouver illégalement en liberté que les délinquants sans antécédent d'infractions sexuelles. Les délinquants assignés à résidence étaient deux fois plus susceptibles de se trouver illégalement en liberté que ceux qui ne l'étaient pas.

Tableau 20

Modèle de régression logistique touchant la liberté illégale : délinquants autochtones

Variables	Logarithme du rapport des cotes	Khi-carré de Wald	Rapport des cotes	Intervalle de confiance de 95 % pour le rapport des cotes	
				Limite inférieure	Limite supérieure
Âge au moment de la mise en liberté	-0,021	12,22***	0,98	0,97	0,99
Célibataire	0,316	9,49**	1,37	1,12	1,68
Échelle de chômage	0,161	13,06***	1,17	1,08	1,28
Échelle des antécédents de consommation d'alcool	0,080	5,52*	1,08	1,01	1,16
Échelle des antécédents de consommation de drogues	0,115	9,32**	1,12	1,04	1,21
Échelle d'évasion	0,411	29,79***	1,51	1,30	1,75
Accusation d'infraction disciplinaire grave	0,342	10,26**	1,41	1,14	1,74
Libération d'office	-0,278	4,13*	0,76	0,58	0,99
Cote relative aux facteurs de risque dynamiques (besoins)	0,282	7,57**	1,33	1,08	1,62
Infraction sexuelle à l'origine de la peine en cours	-0,755	14,15***	0,47	0,32	0,70
Assignation à résidence	0,681	15,22***	1,98	1,40	2,78
(Constante)	-1,712	19,38***	-	-	-

Nota : R^2 = 0,113 (Cox et Snell), 0,155 (Nagelkerke).
*p < 0,05, **p < 0,01, ***p < 0,001.

Délinquantes

Dans ce modèle, 23 variables ont été retenues. Parmi l'échantillon global (n = 1 091), seuls 72 % des cas ont été inclus dans l'analyse en raison de données manquantes (n = 786 délinquantes), dont 21,9 % se sont trouvées illégalement en liberté (n = 172). Nous avons conservé 9 variables dans le modèle (tableau 21), ce qui était statistiquement significatif, $\chi^2(10) = 170{,}62$, $p < 0{,}001$. L'ampleur de l'effet (R^2) allait de modérée à grande (Cox et Snell = 0,195, Nagelkerke = 0,300), et était nettement plus importante que celle que nous avions observée chez les délinquants de sexe masculin. Les rapports des cotes individuels avaient tendance à être plus grands que ceux des modèles pour les délinquants, mais les intervalles de confiance avaient également tendance à être beaucoup plus larges, ce qui se traduit par une marge d'erreur plus importante relativement à ces estimations (en raison de la petite taille de

l'échantillon de délinquantes). Autrement dit, ce modèle est moins précis qu'il ne l'est dans le cas des délinquants.

Tableau 21

Modèle de régression logistique touchant la liberté illégale : délinquantes

Variables	Logarithme du rapport des cotes	Khi-carré de Wald	Rapport des cotes	Intervalle de confiance de 95 % pour le rapport des cotes	
				Limite inférieure	Limite supérieure
Célibataire	0,528	7,06**	1,70	1,15	2,50
Échelle des antécédents de consommation de drogues	0,181	5,30*	1,20	1,03	1,40
Échelle d'évasion	0,629	13,09***	1,88	1,33	2,64
Inscription à un programme	1,043	15,29***	2,84	1,68	4,78
Fréquentations	1,233	19,72***	3,43	1,99	5,91
Accusation d'infraction disciplinaire grave	0,949	17,46***	2,58	1,66	4,03
Libération d'office	-0,644	8,77**	0,52	0,34	0,80
Durée de la peine totale	-0,0004	6,43*	0,99	0,99	0,99
Ascendance autochtone	0,872	18,17***	2,39	1,60	3,57
(Constante)	-4,464	51,72***	-	-	-

Nota : R^2 = 0,195 (Cox et Snell), 0,300 (Nagelkerke).
*p < 0,05, **p < 0,01, ***p < 0,001.

Les éléments dans ce modèle révèlent certaines similitudes avec les modèles pour les délinquants de sexe masculin, mais nous avons conservé un élément qui ne figure dans aucun des deux autres modèles : plus la peine d'une délinquante était courte, plus il était probable qu'elle se trouve illégalement en liberté. La seule autre variable marquée par une relation inverse était la libération d'office (ce qui est semblable aux modèles pour les délinquants). En outre, l'ascendance autochtone a été entrée dans le cas des délinquantes, parce que la faible taille de l'échantillon ne permettait pas d'examiner les deux groupes séparément. Après avoir contrôlé les autres variables du modèle, la probabilité qu'une délinquante se trouve illégalement en liberté était plus de deux fois plus élevée chez les délinquantes autochtones. Parmi les prédicteurs dichotomiques, les ampleurs de l'effet les plus grandes avaient tendance à être associées à l'inscription aux programmes correctionnels, aux difficultés liées aux fréquentations, aux accusations d'infractions disciplinaires graves, à la libération d'office et à l'ascendance

autochtone. La libération d'office était associée de façon négative à la liberté illégale, mais les quatre autres variables avaient des rapports des cotes supérieurs à 2. À titre d'exemple, la probabilité qu'une délinquante se trouve illégalement en liberté était 2,5 fois plus grande chez les délinquantes visées par des accusations d'infractions disciplinaires graves et 3,5 fois plus grande chez les délinquantes présentant certains besoins dans le domaine des fréquentations.

Comparaison des trois modèles

Le tableau 22 résume les trois modèles de régression logistique en indiquant les variables qui ont été retenues dans chaque modèle. Dans le modèle relatif aux délinquants non autochtones, 19 variables ont été retenues comparativement à seulement 11 variables dans le modèle concernant les délinquants autochtones et à 9 variables dans le modèle établi pour les délinquantes. Malgré le moins grand nombre de variables, ces deux derniers modèles présentaient une capacité d'explication (valeurs R^2) semblable à celle du modèle pour les délinquants non autochtones ou une capacité plus grande. Dans le tableau 22, le signe « plus » dénote une relation positive entre la variable et la liberté illégale, tandis que le signe « moins » dénote une relation inverse. Lorsqu'une variable était conservée dans plus d'un modèle, la nature de la relation demeurait la même. Malgré le chevauchement considérable des variables retenues, il y avait tout de même une certaine fluctuation, plus particulièrement en raison du moins grand nombre de variables conservées dans les modèles relatifs aux délinquants autochtones et aux délinquantes. Seules cinq variables ont été conservées dans les trois modèles (ces variables sont indiquées en caractères gras) : célibataire, antécédents de consommation de drogues, évasions (antérieures ou durant la peine en cours), accusations d'infractions disciplinaires graves et libération d'office (cette dernière variable présentant une relation inverse).

Prédire la liberté illégale chez les délinquants à risque élevé

Une autre question de recherche vise à déterminer s'il est possible de prédire si les délinquants à risque élevé se mettront en liberté illégale. Autrement dit, pour les délinquants déjà désignés comme étant à risque élevé, est-il possible de différencier ceux qui sont à risque de se trouver illégalement en liberté? Cette question a été étudiée chez les délinquants non autochtones (puisqu'il s'agissait du sous-groupe le plus grand). Nous avons examiné, dans les analyses bidimensionnelles, les éléments inclus dans les analyses de régression logistique, mais en ne restreignant l'échantillon qu'aux délinquants qui ont été évalués comme présentant un risque statique élevé de récidive (n = 4 539). Parmi les 28 variables examinées dans le modèle des

délinquants non autochtones[5], 24 d'entre elles sont demeurées des prédicteurs significatifs (nous n'avons pas rendu compte des analyses, mais il est possible de les obtenir sur demande). Cela signifie que chez les délinquants à risque élevé, les mêmes prédicteurs permettaient généralement de faire la distinction entre les délinquants qui se sont trouvés illégalement en liberté et ceux qui ne l'ont pas été.

Tableau 22

Comparaison des modèles de régression logistique

	Délinquants non autochtones	Délinquants autochtones	Délinquantes
Âge au moment de la mise en liberté	-	-	
Célibataire	+	+	+
Échelle de chômage	+	+	
Échelle des antécédents de consommation d'alcool	+	+	
Échelle des antécédents de consommation de drogues	+	+	+
Infractions contre les biens (peine en cours)	+		
Infractions liées à la drogue (peine en cours)	-		
Infractions sexuelles (peine en cours)	-	-	
Inscription à un programme de traitement	+		+
Échelle d'évasions	+	+	+
Fréquentations	+		+
Fonctionnement dans la collectivité	+		
Vie personnelle et affective	+		
Infractions disciplinaires graves	+	+	+
Infractions disciplinaires mineures	+		
Libération d'office	-	-	-
Cote relative aux facteurs de risque dynamiques (besoins)		+	
Condamnations antérieures à l'âge adulte	+		
Assignation à résidence	+	+	
Niveau de motivation	-		
Durée de la peine totale			-
Ascendance autochtone			+

[5]Le modèle de régression logistique précédent comprenait 29 prédicteurs, mais le risque statique a été éliminé de ces analyses puisque cet élément ne présentait plus de variabilité.

Analyse

La présente recherche porte sur les caractéristiques des délinquants qui ont été illégalement en liberté pendant leur période de liberté sous conditionnelle, comparativement aux caractéristiques de ceux qui ne l'ont pas été. Les délinquants autochtones étaient plus susceptibles de se trouver en liberté illégale que les délinquants non autochtones, ce qui est probablement attribuable à leurs niveaux généralement plus élevés d'antécédents criminels et de risque. Le SCC a déjà reconnu les différences entre le risque évalué et les résultats des délinquants autochtones et non autochtones (2010).

Les délinquants qui se sont trouvés illégalement en liberté ont eu tendance à le faire peu après leur mise en liberté (dans les deux premiers mois pour plus de la moitié d'entre eux). On peut en déduire que les deux premiers mois suivant la mise en liberté sont critiques pour les délinquants et que leur offrir des interventions, des programmes, des possibilités d'emploi et de l'aide durant cette période peut s'avérer particulièrement important pour assurer la réussite de leur réinsertion sociale. Parmi ceux qui ont été illégalement en liberté, près de la moitié ont été réincarcérés (ils se sont rendus ou ont été appréhendés) dans les 5 à 9 jours. Comparativement aux constatations d'autres administrations, les délinquants visés par la présente étude ont passé moins de temps en liberté illégale. Par exemple, dans son étude pour le Department of Corrections de l'État de New York, Chard-Wierschem (1994) a constaté que 38 % des fugitifs avaient été réincarcérés au cours du mois suivant leur fuite.

Environ 80 % des délinquants qui ont été illégalement en liberté ont au bout du compte vu leur liberté révoquée en raison de leur liberté illégale ou pour d'autres raisons subséquentes, pour la plupart sans nouvelle infraction. Environ 16 % des délinquants qui ont été illégalement en liberté ont vu leur liberté révoquée à la suite d'une infraction. Le taux élevé de révocation sans infraction peut s'expliquer par le fait que la liberté illégale est un manquement aux conditions de mise en liberté. En définitive, la décision de révoquer la liberté du délinquant dépend de la recommandation de l'agent de libération conditionnelle et de l'évaluation de la Commission des libérations conditionnelles du Canada visant à déterminer si le risque que représente le délinquant peut être géré dans la collectivité, malgré sa liberté illégale.

Facteurs de risque associés à la liberté illégale

En comparant les délinquants qui ont été illégalement en liberté à ceux qui ne l'ont pas été, nous avons constaté que les résultats étaient généralement conformes à ceux des recherches précédentes sur les délinquants illégalement en liberté d'un établissement (Chard-Wierschem, 1994; Cowles, 1981; Culp, 2005; Haisted, 1985; Johnston et Motiuk, 1991a, 1992b; Murphy, 1984; Stone, 1975; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino, et Johnston, 1991) et à ceux de recherches générales sur le risque de comportement criminel futur (Andrews et Bonta, 2010).

Dans la présente étude, les délinquants illégalement en liberté étaient plus susceptibles d'être jeunes. Cette constatation n'est pas surprenante puisque l'âge est inversement corrélé au comportement criminel. En d'autres mots, en vieillissant, les délinquants cessent peu à peu de transgresser les règles (Hirschi et Gottfredson, 1983; Sampson et Laub, 2003; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino, et Johnston, 1991).

Les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient plus susceptibles d'être célibataires, d'être peu scolarisés, d'avoir des antécédents de travail caractérisés par l'instabilité et d'avoir été sans emploi pendant de plus longues périodes que les délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté. Nous avons aussi constaté un pourcentage plus élevé de problèmes de consommation d'alcool et de drogues chez ceux qui ont été illégalement en liberté, ce qui n'est pas surprenant étant donné que la recherche a démontré de façon constante une corrélation entre la consommation d'alcool et de drogues et le comportement criminel en général ainsi que l'inconduite chez les délinquants (Andrews et Bonta, 2010; SCC, 1991).

Les recherches antérieures ont révélé qu'en général, les délinquants illégalement en liberté d'un établissement avaient été condamnés pour des infractions contre les biens, purgeaient des peines plus longues, présentaient de lourds antécédents criminels et des antécédents de mauvaise conduite en établissement (Culp, 2005; Johnston et Motiuk 1992a, 1992b; Stone, 1975; Sturrock, 1993; Sturrock, Porporino, et Johnston, 1991). La présente étude révèle que les délinquants qui ont été illégalement en liberté après leur mise en liberté étaient plus susceptibles d'avoir commis des infractions contre les biens et de présenter des antécédents criminels plus lourds (incluant des accusations d'infractions disciplinaires), mais que la durée de leur peine était semblable à celle des délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté (à l'exception des délinquantes, chez qui la liberté illégale était associée à des peines plus courtes). De plus, les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient plus susceptibles d'avoir été

incarcérés en raison des infractions avec violence (à l'exception des délinquants autochtones) ainsi d'infractions d'évasion et de liberté illégale.

Bien que les recherches précédentes aient démontré, chez les délinquants qui s'évadent d'un établissement, une faible participation aux programmes offerts en établissement (Sturrock, Porporino et Johnston, 1991), la présente étude a révélé que les délinquants qui ont été illégalement en liberté s'étaient inscrits à beaucoup plus de programmes en établissement que les délinquants qui n'ont pas été illégalement en liberté. Cela s'explique probablement par le fait que les délinquants qui ont été illégalement en liberté présentent des besoins criminogènes plus importants, ce qui pourrait avoir influencé l'aiguillage des délinquants vers ces programmes. Cependant, il est important de préciser que les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient *moins* susceptibles de réussir ces programmes.

Dans l'ensemble, les délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient nettement plus susceptibles d'être évalués comme présentant un risque élevé et comme ayant des besoins plus importants ainsi qu'un faible potentiel de réinsertion sociale. Les hommes étaient aussi plus susceptibles de présenter un faible niveau de motivation. En outre, un nombre nettement plus élevé de délinquants qui ont été illégalement en liberté avaient été assujettis à une assignation à résidence comme condition de leur mise en liberté.

Les analyses bidimensionnelles ont aussi démontré une similitude marquée des prédicteurs de la liberté illégale entre les trois groupes (délinquants non autochtones, délinquants autochtones et délinquantes). Plus particulièrement, 34 éléments distincts ont été des prédicteurs significatifs de la liberté illégale pour les trois groupes. Huit autres éléments étaient significatifs pour les délinquants autochtones et non autochtones de sexe masculin. Seuls six facteurs de risque ne s'appliquaient qu'aux délinquants non autochtones et un seul facteur de risque ne s'appliquait qu'aux délinquantes (durée de la peine totale). Aucun facteur de risque ne s'appliquait qu'aux délinquants autochtones.

Des analyses de régression logistique multiple ont été effectuées afin de déterminer les variables les plus fortement associées à la liberté illégale, après avoir contrôlé les autres facteurs de risque. Des modèles distincts ont été élaborés pour les délinquants non autochtones, les délinquants autochtones et les délinquantes. De 9 et 19 éléments ont été retenus dans les modèles, mais seulement cinq facteurs de risque ont été retenus dans les trois modèles, soit le célibat, les antécédents de consommation de drogues (réunissant quatre éléments liés à la

toxicomanie), l'échelle d'évasion (réunissant trois éléments touchant les infractions d'évasion passées ou liées à la peine en cours), les accusations d'infractions disciplinaires graves et la libération d'office. De façon plus générale, les modèles ont démontré qu'une combinaison de facteurs de risque statiques et dynamiques permettait des prévisions progressives de la liberté illégale. Les résultats des analyses bidimensionnelles et de régression multiple indiquent que les facteurs de risque associés à la liberté illégale sont similaires aux facteurs de risque associés à l'évasion et au comportement criminel.

Les analyses (en particulier les constatations différentielles) révèlent qu'il est possible de mieux prédire le risque de liberté illégale si on élabore une échelle d'évaluation. De plus, les résultats ont démontré une exactitude prédictive semblable lorsque l'échantillon était limité aux délinquants qui ont déjà été évalués comme présentant un risque statique élevé de récidive. Cette constatation indique qu'il est possible de mieux cerner les risques associés à la liberté illégale chez les délinquants à risque élevé.

Il est important de noter que dans les analyses bidimensionnelles, les délinquants libérés d'office étaient plus susceptibles de se trouver en liberté illégale. Cependant, dans les trois modèles de régression, après que les autres éléments ont été contrôlés, la libération d'office était associée à une probabilité réduite de liberté illégale. Des analyses similaires utilisant le modèle de régression de Cox (non mentionné) pour contrôler la période à risque ont aussi confirmé la relation inverse entre la libération d'office et la liberté illégale, après que les autres facteurs de risque ou de besoin ont été contrôlés. Cette constatation pourrait signifier que la libération d'office est un indicateur de divers concepts : les délinquants libérés d'office présentent généralement un risque plus élevé que ceux à qui une mise en liberté discrétionnaire a été octroyée, ce qui augmente leur probabilité de se trouver illégalement en liberté. Toutefois, en raison de leur risque plus élevé, les délinquants libérés d'office sont susceptibles d'être surveillés plus étroitement dans la collectivité, ce qui peut réduire leur taux de liberté illégale. Cela peut expliquer la raison pour laquelle, lorsque les facteurs de risque sont éliminés partiellement, la relation entre la libération d'office et la liberté illégale devient négative (c.-à-d. qu'elle reflète l'effet de la surveillance). Une autre possibilité est que l'octroi d'une mise en liberté discrétionnaire ou d'office est influencé par le risque et aussi par des facteurs non liés (ou inversement liés) au risque, donc après avoir contrôlé le risque, la relation restante tient compte des facteurs non pertinents qui ont influencé le type de mise en liberté.

Répercussions de l'évaluation et du traitement

Les constatations appuient la valeur prédictive des facteurs de risque criminel statiques et dynamiques servant à prédire la probabilité des délinquants de se trouver illégalement en liberté. En ce qui a trait aux pratiques d'évaluation, les échelles existantes d'évaluation du risque (p. ex. l'évaluation du risque statique et l'évaluation du risque dynamique) pourraient aussi être utilisées pour évaluer le risque de liberté illégale. Il pourrait également être possible d'élaborer une échelle servant à prédire plus particulièrement le risque de liberté illégale. Les facteurs de risque dynamiques étaient généralement liés à la liberté illégale, en particulier les éléments de mesure des difficultés en matière d'emploi et de consommation d'alcool et de drogues. Ces constatations montrent à quel point il est important de répondre aux besoins des délinquants en matière de formation professionnelle au moyen de placements en emploi en établissement ou dans le cadre du programme CORCAN, en particulier pour les jeunes délinquants qui ont peu d'expérience de travail et qui pourraient tirer parti des compétences que ces programmes permettent d'acquérir. Le SCC s'efforce de plus en plus d'offrir des possibilités d'emploi aux détenus et de leur enseigner des compétences pour les préparer au marché du travail, une recommandation clé du *programme de transformation*. D'autres initiatives dans ce domaine pourraient contribuer à réduire le nombre de délinquants illégalement en liberté (Comité d'examen du SCC, 2007). De plus, une grande majorité de délinquants qui ont été illégalement en liberté étaient considérés comme ayant certains besoins ou des besoins considérables dans le domaine de la toxicomanie. Toutefois, une petite proportion de ces délinquants participait à des programmes de traitement de la toxicomanie. Cette constatation indique qu'il faudrait faire encore plus pour inciter les délinquants à s'inscrire aux programmes de traitement de la toxicomanie en établissement et pour veiller à ce qu'ils les terminent. En outre, la surveillance et les programmes offerts dans la collectivité devraient permettre d'assurer la continuité des soins dans la collectivité et la surveillance adéquate des délinquants aux prises avec des problèmes de toxicomanie.

Limites

Certaines limites doivent être prises en compte dans l'interprétation des résultats de la présente étude. L'échantillon de délinquantes était considérablement plus petit que celui des délinquants. Cela pourrait signifier que certaines des variables jugées négligeables auraient peut-être eu plus d'importance si l'échantillon de délinquantes avait été aussi grand que celui des

hommes. En outre, la taille réduite de l'échantillon de délinquantes exclut la subdivision des résultats selon l'ascendance autochtone. La similarité des constatations concernant les délinquants autochtones et non autochtones était encourageante, mais idéalement, il faudrait que les constations concernant les délinquantes soient aussi similaires.

Comme pour la plupart des études s'appuyant sur des données administratives, la présente étude ne pouvait utiliser que les variables accessibles dans le Système de gestion des délinquant(e)s (SGD). En effet, bien que l'utilisation de données administratives permette l'examen d'un grand nombre de cas, elle limite en revanche les types de variables qui peuvent être utilisées dans une analyse. Selon les recherches effectuées précédemment sur les délinquants illégalement en liberté d'un établissement, les facteurs dynamiques, notamment une situation familiale perturbatrice ou instable ou la consommation de substances intoxicantes au moment de l'évasion ou de la liberté illégale, sont d'importants facteurs dont il faut tenir compte (Basu, 1983; Johnston et Motiuk, 1992a; Wharry, 1972). Toutefois, ces variables ne figurent pas d'emblée dans le SGD. Des enquêtes ultérieures sur les délinquants qui prennent la clé des champs pendant qu'ils sont en liberté sous condition pourraient examiner les variables qui ne figurent pas dans le SGD, notamment des données qualitatives, qui pourraient permettre d'acquérir une connaissance plus approfondie des antécédents liés à la liberté illégale. De plus, étant donné que les deux premiers mois suivant la mise en liberté ont été déterminés comme étant la période où plus de la moitié des délinquants se trouvent en liberté illégale, il serait particulièrement profitable de concentrer les recherches futures sur les variables touchant la collectivité (par opposition aux évaluations effectuées en établissement), en particulier celles qui sont de nature dynamique.

Conclusions

Au Canada, la mise en liberté sous condition est une importante stratégie rentable de gestion de la population de délinquants sous responsabilité fédérale qui favorise la réinsertion sociale des délinquants. Cependant, un petit nombre de délinquants éprouvent de la difficulté à faire la transition dans la collectivité et se trouvent illégalement en liberté après leur mise en liberté. Le présent rapport visait à générer un profil des délinquants purgeant une peine de ressort fédéral qui se trouvent illégalement en liberté pendant qu'ils purgent leur peine dans la collectivité. Bien qu'il existe peu de recherches dans ce domaine, les résultats de la présente

étude démontrent que les délinquants qui sont illégalement en liberté partagent bon nombre des caractéristiques des délinquants qui figurent dans les études précédentes sur les délinquants illégalement en liberté d'un établissement et les études sur le comportement criminel en général. L'importance des facteurs de risque dynamiques donne également à penser qu'il pourrait être profitable de mettre l'accent sur les interventions correctionnelles qui visent à corriger ces problèmes afin de réduire le nombre de cas de liberté illégale. En outre, étant donné que la présente étude a montré que les deux premiers mois suivant la mise en liberté dans la collectivité semblent constituer une période critique pour les délinquants qui se trouvent illégalement en liberté, le choix du moment où ces interventions sont offertes serait fort probablement crucial pour assurer la réussite de leur réinsertion sociale.

Bibliographie

Andrews, D. A. et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct* (5e éd.) Newark, NJ : LexisNexus/Anderson.

Basu, S. (1983). *Models of escape behaviour of minimum security inmates in Ontario: The use of routine administrative data for risk assessments* (thèse de doctorat non publiée). Cornell University, Ithaca, NY.

Chard-Wierschem, D. J. (1994). *Comparison of temporary release absconders and non-absconders: 1993-1994*. Albany, NY: State of New York Department of Correctional Services.

Comité d'examen du Service correctionnel du Canada. (2007). *Rapport du Comité d'examen du Service correctionnel du Canada – Feuille de route pour une sécurité publique accrue*. En ligne : http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/csc-scc-rvw-pnl/report-rapport/toc-fra.aspx

Cowles, E. L. (1981). *A study to explore race as it relates to correctional institution escape behaviour* (thèse de doctorat non publiée). Florida State University, Tallahassee, FL.

Culp, R. F. (2005). Frequency and characteristics of prison escapes in the United States: An analysis of national data. *The Prison Journal*, 85(3), 270-291.

Haisted, J. B. (1985). Why Black prisoners seldom try to escape from American penal institutions: A humanistic perspective. *Journal of Police and Criminal Psychology*, 1(2), 48-66.

Hirschi, T. et Gottfredson, M. R. (1983). Age and the explanation of crime. *American Journal of Sociology*, 89, 552-584.

Johnston, J. C. et Motiuk, L. L. (1992a). *Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale* (Rapport de recherche R-23). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Johnston, J. C. et Motiuk, L. L. (1992b). *Fuites d'établissements à sécurité minimale : enquête comparative* (Rapport de recherche R-27). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Morgan, D. (1967). Individual and situational factors related to prison escape. *American Journal of Correction*, mars-avril, 30-31.

Motiuk, L. L. (1998). Profil des délinquants sous responsabilité fédérale en liberté sous condition. *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle,* 10(2), 11-14.

Murphy, T. H. (1984). *Prediction of minimum security walkaways*. Lansing, MI : Michigan Department of Corrections.

Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2003). Life-course desisters? Trajectories of crime among delinquent boys followed to age 70. *Criminology*, 41, 555-592.

Sécurité publique Canada (2010). *Aperçu statistique : le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (rapport annuel). En ligne : http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrcs/pblctns/2010-ccrs/index-fra.aspx

Service correctionnel du Canada. (1991). *Groupe d'étude sur la réduction de la toxicomanie : rapport final*. Ottawa, ON : l'auteur.

Service correctionnel du Canada. (2010). *Rapport sur les plans et les priorités (2010-2011).* Ottawa, ON : l'auteur.

Stone, W. E. (1975). *Factors related to escape prediction* (thèse de doctorat non publiée). Institute of Contemporary Corrections and the Behavioral Sciences, Sam Houston State University, Huntsville, TX.

Sturrock, R. C. (1993). *Factors associated with inmate escapes from correctional institutions*(mémoire de maîtrise non publié). Département de criminologie, Université d'Ottawa, Ottawa, ON.

Sturrock, R. C., Porporino, F. J. et Johnston, J. C. (1991). *Recension des écrits sur les facteurs liés aux évasions d'établissements correctionnels* (Rapport de recherche R-12). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.

Wharry, J. D. (1972). *A study of the nature and frequency of crimes committed by escapees of maximum and medium security institutions and some characteristics of escapes*. Ottawa, ON : Service canadien des pénitenciers.

Wojtowicz, J. P. et Liu, T. (2006). A seven-year analysis of walk-away rates of the New Jersey halfway house program. *Corrections Compendium*, 31(6), 6-7 et 22-23.